

SASU DIAGIMMO65 Etablissement principal 1 rue de Jamets 65190 MOULEDOUS

Etablissement secondaire : 201 rue Peyrehitte 65300 LANNEMEZAN

N° Siret : 902 302 496 RCS Tarbes, APE :720B, RCP MAVIT 2006483

N° TVA : FR86902302496

FACTURE N° 1695	Date : 22/10/2021
SASU DIAGIMMO65 1 rue de Jamets, 65190 MOULEDOUS Tél. : 06.95.20.09.80 /	
SIRET : 902 302 496 RCS Tarbes Police d'assurance : ... MAVIT 2006483 Code APE : 720b Capital social : 100€ - N°TVA : FR86902302496	

Cap Mediquel CONSULTING
31 rue de l'arbizon
65310 ODOS

Facture correspondant au dossier :

Référence	Effectuée le	Immeuble bâti visité
1695	22/10/2021	CAp Medical CONSULTING 12 place brauhauban, 4ème niveau 65000 TARBES

Prestations réalisées : Etat relatif à la présence de termites, Crep, Etat des Risques et Pollutions

Référence	Désignation	PU € HT	Taux TVA	Quant.	Montant € HT	Montant € TTC
TE	termite crep erp 4 ème niveau; mise à jour du dossier niveau 3 et 4 en niveau 4.	270,00	20	1	270,00	324,00

Copie de diagnostic et envoi recommandé : 60 euros TTC -

Date d'échéance : 22/10/2021

Total HT	270,00 €
Détail TVA	TVA 20% : 54 €
Total TVA	54,00 €
Total TTC	324,00 €

Détail Paiement	
Total Paiement	0,00 €
Montant dû	324,00 €

----- ✂ -----
Merci de retourner ce coupon avec le règlement par chèque à l'ordre de DIAGIMMO65 1 rue de Jamets 65190 MOULEDOUS ou par virement :IBAN : FR76 1690 6010 0887 0433 2094 588 BIC : AGRIFRPP869

N° de dossier : **1695**

N° de facture : **1695**

Montant dû : **324,00 €**

Adresse de facturation : **CAp Mediquel CONSULTING**

31 rue de l'arbizon

65310 ODOS

Si vous souhaitez réaliser le paiement par virement bancaire voici nos coordonnées IBAN : FR76 1690 6010 0887 0433 2094 588 BIC: CEPAFRPP869

RESERVE DE PROPRIETE : Les rapports demeurent la propriété de notre société et ne pourront être utilisés jusqu'au complet paiement du prix par l'acheteur (Loi du 12 mai 1980). Voir nos conditions générales de vente jointes avec cette facture

Expert : M.RAULET William 06.95.20.09.80 Certification Qualixpert N° C2517. Validité : 25/10/2022

Secrétariat : Mme RAULET Samaporn : 07.81.49.73.69 diagimmo65@gmail.com

Constat de risque d'exposition au plomb CREP

Numéro de dossier : 1695
 Norme méthodologique employée : AFNOR NF X46-030
 Arrêté d'application : Arrêté du 19 août 2011
 Date du repérage : 10/08/2020 renouvelé le 25/10/2021

Adresse du bien immobilier
Localisation du ou des bâtiments : Département : ... Hautes-Pyrénées Adresse : 12 place brauhauban 65000 TARBES Désignation et situation du ou des lot(s) de copropriété : Lot numéro Non communiqué,


Donneur d'ordre / Propriétaire :
Donneur d'ordre : M.RAULET William 201 rue Peyeritte 65300 LANNEMEZAN Propriétaire : SCI CG INVEST 28 place Brauhauban 65000 TARBES

Le CREP suivant concerne :			
X	Les parties privatives	X	Avant la vente
	Les parties occupées		Avant la mise en location
	Les parties communes d'un immeuble		Avant travaux <i>N.B. : Les travaux visés sont définis dans l'arrêté du 19 août 2011 relatif aux travaux en parties communes nécessitant l'établissement d'un CREP</i>
L'occupant est : pas d'occupant		Le propriétaire:	
Nom de l'occupant, si différent du propriétaire			
Présence et nombre d'enfants mineurs, dont des enfants de moins de 6 ans : 0		NON	Nombre total : 0 Nombre d'enfants de moins de 6 ans : 0

Société réalisant le constat	
Nom et prénom de l'auteur du constat	Hugo Foucher
N° de certificat de certification	C2456 le 19/07/2016
Nom de l'organisme de qualification accrédité par le COFRAC	LCC QUALIXPERT
Organisme d'assurance professionnelle	AXA
N° de contrat d'assurance	10155280804
Date de validité :	01/01/2021

Appareil utilisé	
Nom du fabricant de l'appareil	FONDIS
Modèle de l'appareil / N° de série de l'appareil	Niton XL 300 / 4068
Nature du radionucléide	109 Cd
Date du dernier chargement de la source	15/08/2018
Activité à cette date et durée de vie de la source	390 MBq

Conclusion des mesures de concentration en plomb						
	Total	Non mesurées	Classe 0	Classe 1	Classe 2	Classe 3
Nombre d'unités de diagnostic	193	8	185	0	0	0
%	100	4 %	96%	0%	0%	0%

Ce Constat de Risque d'Exposition au Plomb a été rédigé par Hugo Foucher le 10/08/2020 conformément à la norme NF X46-030 «Diagnostic plomb — Protocole de réalisation du constat de risque d'exposition au plomb» et en application de l'arrêté du 19 août 2011 relatif au constat de risque d'exposition au plomb.	 <p>ROUGEAU DIAGNOSTIC 61 Cours de Verdun 33000 Bordeaux ☎ 05 56 81 00 30 834 562 803 RCS Bordeaux</p>
--	---

Lors de la présente mission il n'a pas été repéré de revêtements contenant du plomb au-delà des seuils en vigueur.

Sommaire

1. Rappel de la commande et des références réglementaires	3
2. Renseignements complémentaires concernant la mission	3
2.1 <i>L'appareil à fluorescence X</i>	3
2.2 <i>Le laboratoire d'analyse éventuel</i>	4
2.3 <i>Le bien objet de la mission</i>	4
3. Méthodologie employée	4
3.1 <i>Valeur de référence utilisée pour la mesure du plomb par fluorescence X</i>	5
3.2 <i>Stratégie de mesurage</i>	5
3.3 <i>Recours à l'analyse chimique du plomb par un laboratoire</i>	5
4. Présentation des résultats	5
5. Résultats des mesures	6
6. Conclusion	11
6.1 <i>Classement des unités de diagnostic</i>	11
6.2 <i>Recommandations au propriétaire</i>	11
6.3 <i>Commentaires</i>	12
6.4 <i>Situations de risque de saturnisme infantile et de dégradation du bâti</i>	12
6.5 <i>Transmission du constat à l'agence régionale de santé</i>	12
7. Obligations d'informations pour les propriétaires	13
8. Information sur les principales réglementations et recommandations en matière d'exposition au plomb	13
8.1 <i>Textes de référence</i>	13
8.2 <i>Ressources documentaires</i>	14
9. Annexes	14
9.1 <i>Notice d'Information</i>	14
9.2 <i>Illustrations</i>	15
9.3 <i>Analyses chimiques du laboratoire</i>	15

Nombre de pages de rapport : 15**Liste des documents annexes :**

- Notice d'information (2 pages)
- Croquis
- Rapport d'analyses chimiques en laboratoire, le cas échéant.

Nombre de pages d'annexes : 2

1. Rappel de la commande et des références réglementaires

Rappel du cadre réglementaire et des objectifs du CREP

Le constat de risque d'exposition au plomb (CREP), défini par les articles L.1334-5 à 10 code de la santé publique et R 1334-10 à 12, consiste à mesurer la concentration en plomb des revêtements du bien immobilier, afin d'identifier ceux contenant du plomb, qu'ils soient dégradés ou non, à décrire leur état de conservation et à repérer, le cas échéant, les situations de risque de saturnisme infantile ou de dégradation du bâti.

Les résultats du CREP doivent permettre de connaître non seulement le risque immédiat lié à la présence de revêtements dégradés contenant du plomb (qui génèrent spontanément des poussières ou des écailles pouvant être ingérées par un enfant), mais aussi le risque potentiel lié à la présence de revêtements en bon état contenant du plomb (encore non accessible).

Quand le CREP est réalisé en application des Articles L.1334-6 et L.1334-7, il porte uniquement sur les revêtements privatifs d'un logement, y compris les revêtements extérieurs au logement (volet, portail, grille, ...)

Quand le CREP est réalisé en application de l'Article L.1334-8, seuls les revêtements des parties communes sont concernés (sans omettre, par exemple, la partie extérieure de la porte palière).

La recherche de canalisations en plomb ne fait pas partie du champ d'application du CREP.

Si le bien immobilier concerné est affecté en partie à des usages autres que l'habitation, le CREP ne porte que sur les parties affectées à l'habitation. Dans les locaux annexes de l'habitation, le CREP porte sur ceux qui sont destinés à un usage courant, tels que la buanderie.

Réalisation d'un constat de risque d'exposition au plomb (CREP) :

dans les parties privatives du bien décrit ci-après en prévision de sa vente (en application de l'Article L.1334-6 du code de la santé publique) ou de sa mise en location (en application de l'Article L.1334-7 du code de la santé publique)

2. Renseignements complémentaires concernant la mission

2.1 L'appareil à fluorescence X

Nom du fabricant de l'appareil	FONDIS	
Modèle de l'appareil	Niton XL 300	
N° de série de l'appareil	4068	
Nature du radionucléide	109 Cd	
Date du dernier chargement de la source	15/08/2018	Activité à cette date et durée de vie : 390 MBq
Autorisation ASN (DGSNR)	N° DG0154460	Date d'autorisation 20/01/2020
	Date de fin de validité de l'autorisation 19/01/2025	
Nom du titulaire de l'autorisation ASN (DGSNR)	FOUCHER Claude	
Nom de la Personne Compétente en Radioprotection (PCR)	Mr Hugo Foucher	

Étalon : FONDIS ; 226722 ; 1,01 mg/cm² +/- 0,01 mg/cm²

Vérification de la justesse de l'appareil	n° de mesure	Date de la vérification	Concentration (mg/cm ²)
Mesure entrée	1	10/08/2020	1 (+/- 0,1)

La vérification de la justesse de l'appareil consiste à réaliser une mesure de la concentration en plomb sur un étalon à une valeur proche du seuil.

En début et en fin de chaque constat et à chaque nouvelle mise sous tension de l'appareil une nouvelle vérification de la justesse de l'appareil est réalisée.

2.2 Le laboratoire d'analyse éventuel

Nom du laboratoire d'analyse	Il n'a pas été fait appel à un laboratoire d'analyse
Nom du contact	-
Coordonnées	-
Référence du rapport d'essai	-
Date d'envoi des prélèvements	-
Date de réception des résultats	-

2.3 Le bien objet de la mission

Adresse du bien immobilier	12 place de Brauhauban 65000 TARBES
Description de l'ensemble immobilier	Partie privative d'immeuble
Année de construction	< 1949
Localisation du bien objet de la mission	Lot numéro Non communiqué,
Nom et coordonnées du propriétaire ou du syndicat de copropriété (dans le cas du CREP sur parties communes)	Sans objet
L'occupant est :	Pas d'occupant
Date(s) de la visite faisant l'objet du CREP	10 /08/2020
Croquis du bien immobilier objet de la mission	Voir partie « 5 Résultats des mesures »

**R+3 partie commune - Cage d'escalier,
R+3 partie commune - Dégagement 3,
R+3 partie commune - Wc,
R+3 parties communes - Dégagement 4,
R+3 APT12 - Entrée,
R+3 APT12 - Séjour avec coin repas,
R+3 APT12 - SDE+WC,
R+3 APT12 - Chambre,
R+3 APT 14 - Pièce,
R+3 APT 15 - Pièce,
R+3 APT 16 - Pièce 1,
R+3 APT 16 - Pièce 2,**

3. Méthodologie employée

La recherche et la mesure du plomb présent dans les peintures ou les revêtements ont été réalisées selon l'arrêté du 19 août 2011 et la norme NF X 46-030 «*Diagnostic Plomb – Protocole de réalisation du Constat de Risque d'Exposition au Plomb*». Les mesures de la concentration surfacique en plomb sont réalisées à l'aide d'un appareil portable à fluorescence X capable d'analyser au moins la raie K du spectre de fluorescence émis en réponse par le plomb, et sont exprimées en mg/cm².

Les éléments de construction de facture récente ou clairement identifiables comme postérieurs au 1er janvier 1949 ne sont pas mesurés, à l'exception des huisseries ou autres éléments métalliques tels que volets, grilles,... (ceci afin d'identifier la présence éventuelle de minium de plomb). Bien que pouvant être relativement épais, les enduits sont aussi à considérer comme des revêtements susceptibles de contenir du plomb. D'autres revêtements ne sont pas susceptibles de contenir du plomb : toile de verre, moquette, tissus, crépi, papier peint, ainsi que les peintures et enduits manifestement récents, mais ils peuvent masquer un autre revêtement contenant du plomb et sont donc à analyser.

Les revêtements de type carrelage contiennent souvent du plomb, mais ils ne sont pas visés par le présent arrêté car ce plomb n'est pas accessible.

3.1 Valeur de référence utilisée pour la mesure du plomb par fluorescence X

Les mesures par fluorescence X effectuées sur des revêtements sont interprétées en fonction de la valeur de référence fixée par l'arrêté du 19 août 2011 relatif au constat de risque d'exposition au plomb (article 5) : 1 mg/cm².

3.2 Stratégie de mesurage

Sur chaque unité de diagnostic recouverte d'un revêtement, l'auteur du constat effectue :

- 1 seule mesure si celle-ci montre la présence de plomb à une concentration supérieure ou égale au seuil de 1 milligramme par centimètre carré (1 mg/cm²) ;
- 2 mesures si la première ne montre pas la présence de plomb à une concentration supérieure ou égale au seuil de 1 milligramme par centimètre carré (1 mg/cm²) ;
- 3 mesures si les deux premières ne montrent pas la présence de plomb à une concentration supérieure ou égale au seuil de 1 milligramme par centimètre carré (1 mg/cm²), mais que des unités de diagnostic du même type ont été mesurées avec une concentration en plomb supérieure ou égale à ce seuil dans un même local.

Dans le cas où plusieurs mesures sont effectuées sur une unité de diagnostic, elles sont réalisées à des endroits différents pour minimiser le risque de faux négatifs.

3.3 Recours à l'analyse chimique du plomb par un laboratoire

L'auteur du constat tel que défini à l'Article 4 de l'Arrêté du 19 août 2011 peut recourir à des prélèvements de revêtements qui sont analysés en laboratoire pour la recherche du plomb acido-soluble selon la norme NF X 46-031 «*Diagnostic plomb – Analyse chimique des peintures pour la recherche de la fraction acido-soluble du plomb*», dans le cas suivant :

- lorsque l'auteur du constat repère des revêtements dégradés et qu'il estime ne pas pouvoir conclure quant à la présence de plomb dans ces revêtements.

Le prélèvement est réalisé conformément aux préconisations de la norme NF X 46-030 «*Diagnostic Plomb – Protocole de réalisation du Constat de Risque d'Exposition au Plomb*» précitée sur une surface suffisante pour que le laboratoire dispose d'un échantillon permettant l'analyse dans de bonnes conditions (prélèvement de 0,5 g à 1 g).

L'ensemble des couches de peintures est prélevé en veillant à inclure la couche la plus profonde. L'auteur du constat évite le prélèvement du substrat ou tous corps étrangers qui risquent d'avoir pour effet de diluer la concentration en plomb de l'échantillon. Le prélèvement est réalisé avec les précautions nécessaires pour éviter la dissémination de poussières.

Quel que soit le résultat de l'analyse par fluorescence X, une mesure sera déclarée négative si la fraction acido-soluble mesurée en laboratoire est strictement inférieure à 1,5 mg/g

4. Présentation des résultats

Afin de faciliter la localisation des mesures, l'auteur du constat divise chaque local en plusieurs zones, auxquelles il attribue une lettre (A, B, C ...) selon la convention décrite ci-dessous.

La convention d'écriture sur le croquis et dans le tableau des mesures est la suivante :

- la zone de l'accès au local est nommée «A» et est reportée sur le croquis. Les autres zones sont nommées «B», «C», «D», ... dans le sens des aiguilles d'une montre ;
- la zone «plafond» est indiquée en clair.

Les unités de diagnostic (UD) (par exemple : un mur d'un local, la plinthe du même mur, l'ouvrant d'un portant ou le dormant d'une fenêtre, ...) faisant l'objet d'une mesure sont classées dans le tableau des mesures selon le tableau suivant en fonction de la concentration en plomb et de la nature de la dégradation.

NOTE Une unité de diagnostic (UD) est un ou plusieurs éléments de construction ayant même substrat et même historique en matière de construction et de revêtement.

Concentration en plomb	Nature des dégradations	Classement
< seuils		0
≥ seuils	Non dégradé ou non visible	1
	Etat d'usage	2
	Dégradé	3

5. Résultats des mesures

R+3 partie commune - Cage d'escalier	18	1 (6 %)	17 (94 %)	-	-	-
R+3 partie commune - Dégagement 3	37	1 (3 %)	36 (97 %)	-	-	-
R+3 partie commune - Wc	12	-	12 (100 %)	-	-	-
R+3 partie communes - Dégagement 4	20	-	20 (100 %)	-	-	-
R+3 APT12 - Entrée	15	1 (7 %)	14 (93 %)	-	-	-
R+3 APT12 - Séjour avec coin repas	12	-	12 (100 %)	-	-	-
R+3 APT12 - SDE+WC	7	5 (71 %)	2 (29 %)	-	-	-
R+3 APT12 - Chambre	10	-	10 (100 %)	-	-	-
R+3 APT 14 - Pièce	12	-	12 (100 %)	-	-	-
R+3 APT 15 - Pièce	8	-	8 (100 %)	-	-	-
R+3 APT 16 - Pièce 1	18	-	18 (100 %)	-	-	-
R+3 APT 16 - Pièce 2	12	-	12 (100 %)	-	-	-
R+3 APT 17 - Pièce	12	-	12 (100 %)	-	-	-

Total 193 8(4%) 185 (96%) - - -

R+3 partie commune - Cage d'escalier

Nombre d'unités de diagnostic : 18 - Nombre d'unités de diagnostic de classe 3 repéré : 0 soit 0 %

N°	Zone	Unité de diagnostic	Substrat	Revêtement apparent	Localisation mesure	Mesure (mg/cm²)	Etat de conservation	Classement UD	Observation
682					partie basse (< 1m)	0			
683	A	Mur	-	toile de verre peinte	partie haute (> 1m)	0		0	
684	B	Mur	-	toile de verre peinte	partie basse (< 1m)	0		0	
685					partie haute (> 1m)	0			
686					partie basse (< 1m)	0			
687	C	Mur	parreaux fibre-ciment	toile de verre peinte	partie haute (> 1m)	0		0	
688					partie basse (< 1m)	0			
689	D	Mur	-	toile de verre peinte	partie haute (> 1m)	0		0	
690					partie basse (< 1m)	0			
691		Plafond	Plâtre	Peinture	mesure 1	0		0	
692					mesure 2	0			
693		Plinthes	Bois	Peinture	mesure 1	0		0	
694					mesure 2	0			
695	C	Fenêtre intérieure	Bois	Peinture	partie basse	0		0	
696					partie haute	0			
697	C	Huisserie Fenêtre intérieure	Bois	Peinture	partie basse	0		0	
698					partie haute	0			
699	C	Fenêtre extérieure	Bois	Peinture	partie basse	0		0	
700					partie haute	0			
701	B	Porte	Bois laqué	Peinture	non mesurée	0		NM	Élément récent
702		Faux Limon	Bois	Peinture	mesure 1	0		0	
703					mesure 2	0			
704		Salustres	Bois	Peinture	partie basse (< 1m)	0		0	
705					partie haute (> 1m)	0			
706					mesure 1	0		0	
707		Marches	Bois	Peinture	mesure 2	0		0	
708					mesure 1	0		0	
709					mesure 2	0		0	
710					partie basse (< 1m)	0		0	
711		Crémallère	Bois	Peinture	partie haute (> 1m)	0		0	
712					partie basse (< 1m)	0		0	
713		Main courante	Bois	Peinture	partie haute (> 1m)	0		0	
714					mesure 1	0		0	
715		Plafond	Bois	Peinture	mesure 2	0		0	

R+3 partie commune - Dégagement 3

Nombre d'unités de diagnostic : 37 - Nombre d'unités de diagnostic de classe 3 repéré : 0 soit 0 %

N°	Zone	Unité de diagnostic	Substrat	Revêtement apparent	Localisation mesure	Mesure (mg/cm²)	Etat de conservation	Classement UD	Observation
716					partie basse (< 1m)	0			
717	A	Mur	-	toile de verre peinte	partie haute (> 1m)	0		0	
718	B	Mur	-	toile de verre peinte	partie basse (< 1m)	0		0	
719					partie haute (> 1m)	0			
720	C	Mur	-	toile de verre peinte	partie basse (< 1m)	0		0	
721					partie haute (> 1m)	0			
722	D	Mur	parreaux fibre-ciment	toile de verre peinte	partie basse (< 1m)	0		0	
723					partie haute (> 1m)	0			
724					mesure 1	0		0	
725		Plafond	Plâtre	Peinture	mesure 2	0		0	
726					mesure 1	0		0	
727		Plinthes	Bois	Peinture	mesure 2	0		0	
728	B	Fenêtre 1 intérieure	Bois	Peinture	partie basse	0		0	
729					partie haute	0			
730	B	Huisserie Fenêtre 1 intérieure	Bois	Peinture	partie basse	0		0	
731					partie haute	0			
732	B	Fenêtre 1 extérieure	Bois	Peinture	partie basse	0		0	
733					partie haute	0			
734	B	Huisserie Fenêtre 1 extérieure	Bois	Peinture	partie basse	0		0	
735					partie haute	0			
736	B	Fenêtre 2 intérieure	Bois	Peinture	partie basse	0		0	
737					partie haute	0			
738	B	Huisserie Fenêtre 2 intérieure	Bois	Peinture	partie basse	0		0	
739					partie haute	0			
740	B	Fenêtre 2 extérieure	Bois	Peinture	partie basse	0		0	
741					partie haute	0			
742	B	Huisserie Fenêtre 2 extérieure	Bois	Peinture	partie basse	0		0	
743					partie haute	0			
744	C	Fenêtre 3 intérieure	Bois	Peinture	partie basse	0		0	
745					partie haute	0			
746	C	Huisserie Fenêtre 3 intérieure	Bois	Peinture	partie basse	0		0	
747					partie haute	0			
748	C	Fenêtre 3 extérieure	Bois	Peinture	partie basse	0		0	
749					partie haute	0			
750	C	Huisserie Fenêtre 3 extérieure	Bois	Peinture	partie basse	0		0	
751					partie haute	0			
752	D	Fenêtre 4 intérieure	Bois	Peinture	partie basse	0		0	
753					partie haute	0			
754	D	Huisserie Fenêtre 4 intérieure	Bois	Peinture	partie basse	0		0	
755					partie haute	0			
756	D	Fenêtre 4 extérieure	Bois	Peinture	partie basse	0		0	
757					partie haute	0			
758	D	Huisserie Fenêtre 4 extérieure	Bois	Peinture	partie basse	0		0	
759					partie haute	0			
760	D	Fenêtre 5 intérieure	Bois	Peinture	partie basse	0		0	
761					partie haute	0			
762	D	Huisserie Fenêtre 5 intérieure	Bois	Peinture	partie basse	0		0	
763					partie haute	0			
764	D	Fenêtre 5 extérieure	Bois	Peinture	partie basse	0		0	
765					partie haute	0			

766	D	Huissierie Fenêtre 5 extérieure	Bois	Peinture	partie basse	0			
767					partie haute	0			
768	A	Fenêtre 6 intérieure	Bois	Peinture	partie basse	0			
769					partie haute	0			
770	A	Huissierie Fenêtre 6 intérieure	Bois	Peinture	partie basse	0			
771					partie haute	0			
772	A	Fenêtre 6 extérieure	Bois	Peinture	partie basse	0			
773					partie haute	0			
774	A	Huissierie Fenêtre 6 extérieure	Bois	Peinture	partie basse	0			
775					partie haute	0			
-	A	Porte 1	Bois Neuf	Peinture	Non mesurée	-		NM	Élément récent
776	B	Porte 2	Bois	Peinture	partie basse (< 1m)	0			
777					partie haute (> 1m)	0			
778	B	Huissierie Porte 2	Bois	Peinture	partie basse (< 1m)	0			
779					partie haute (> 1m)	0			
780	C	Porte 3	Bois	Peinture	partie basse (< 1m)	0			
781					partie haute (> 1m)	0			
782	C	Huissierie Porte 3	Bois	Peinture	partie basse (< 1m)	0			
783					partie haute (> 1m)	0			
784	D	Porte 4	Bois	Peinture	partie basse (< 1m)	0			
785					partie haute (> 1m)	0			
786	D	Huissierie Porte 4	Bois	Peinture	partie basse (< 1m)	0			
787					partie haute (> 1m)	0			

R+3 partie commune - Wc

Nombre d'unités de diagnostic : 12 - Nombre d'unités de diagnostic de classe 3 repéré : 0 soit 0 %

N°	Zone	Unité de diagnostic	Substrat	Revêtement apparent	Localisation mesure	Mesure (mg/cm²)	Etat* de conservation	Classement UD	Observation
788	A	Mur	Pâtre	Peinture	partie basse (< 1m)	0			
789					partie haute (> 1m)	0			
790	B	Mur	Pâtre	Peinture	partie basse (< 1m)	0			
791					partie haute (> 1m)	0			
792	C	Mur	Pâtre	Peinture	partie basse (< 1m)	0			
793					partie haute (> 1m)	0			
794	D	Mur	panneaux fibro-ciment	Peinture	partie basse (< 1m)	0			
795					partie haute (> 1m)	0			
796		Plafond	Pâtre	Peinture	mesure 1	0			
797					mesure 2	0			
798		Plinthes	Bois	Peinture	mesure 1	0			
799					mesure 2	0			
800					partie basse	0			
801	D	Fenêtre intérieure	Bois	Peinture	partie basse	0			
802					partie haute	0			
803	D	Huissierie Fenêtre intérieure	Bois	Peinture	partie basse	0			
804					partie haute	0			
805	D	Fenêtre extérieure	Bois	Peinture	partie basse	0			
806					partie haute	0			
806	D	Huissierie Fenêtre extérieure	Bois	Peinture	partie basse	0			
807					partie haute	0			
808	A	Porte	Bois	Peinture	partie basse (< 1m)	0			
809					partie haute (> 1m)	0			
810	A	Huissierie Porte	Bois	Peinture	partie basse (< 1m)	0			
811					partie haute (> 1m)	0			

R+3 parties communes - Dégagement 4

Nombre d'unités de diagnostic : 20 - Nombre d'unités de diagnostic de classe 3 repéré : 0 soit 0 %

N°	Zone	Unité de diagnostic	Substrat	Revêtement apparent	Localisation mesure	Mesure (mg/cm²)	Etat* de conservation	Classement UD	Observation
812	A	Mur	Pâtre	Peinture	partie basse (< 1m)	0			
813					partie haute (> 1m)	0			
814	B	Mur	Pâtre	Peinture	partie basse (< 1m)	0			
815					partie haute (> 1m)	0			
816	C	Mur	Pâtre	Peinture	partie basse (< 1m)	0			
817					partie haute (> 1m)	0			
818	D	Mur	Pâtre	Peinture	partie basse (< 1m)	0			
819					partie haute (> 1m)	0			
820		Plafond	Pâtre	Tapiserie	mesure 1	0			
821					mesure 2	0			
822		Plinthes	Bois	Peinture	mesure 1	0			
823					mesure 2	0			
824	B	Fenêtre intérieure	Bois	Peinture	partie basse	0			
825					partie haute	0			
826	B	Huissierie Fenêtre intérieure	Bois	Peinture	partie basse	0			
827					partie haute	0			
828	B	Fenêtre extérieure	Bois	Peinture	partie basse	0			
829					partie haute	0			
830	B	Huissierie Fenêtre extérieure	Bois	Peinture	partie basse	0			
831					partie haute	0			
832	A	Porte 1	Bois	Peinture	partie basse (< 1m)	0			
833					partie haute (> 1m)	0			
834	A	Huissierie Porte 1	Bois	Peinture	partie basse (< 1m)	0			
835					partie haute (> 1m)	0			
836	B	Porte 2	Bois	Peinture	partie basse (< 1m)	0			
837					partie haute (> 1m)	0			
838	B	Huissierie Porte 2	Bois	Peinture	partie basse (< 1m)	0			
839					partie haute (> 1m)	0			
840					partie basse (< 1m)	0			
841	C	Porte 3	Bois	Peinture	partie basse (> 1m)	0			
842					partie haute (> 1m)	0			
843	C	Huissierie Porte 3	Bois	Peinture	partie basse (< 1m)	0			
844					partie haute (> 1m)	0			
845	D	Porte 4	Bois	Peinture	partie basse (< 1m)	0			
846					partie haute (> 1m)	0			
847	D	Huissierie Porte 4	Bois	Peinture	partie basse (< 1m)	0			
848					partie haute (> 1m)	0			
849	D	Porte 5	Bois	Peinture	partie basse (< 1m)	0			
850					partie haute (> 1m)	0			
851	D	Huissierie Porte 5	Bois	Peinture	partie basse (< 1m)	0			
					partie haute (> 1m)	0			

N°	Zone	Unité de diagnostic	Substrat	Revêtement apparent	Localisation mesure	Mesure (mg/cm²)	Etat de conservation	Classement UD	Observation
852	A	Mur	-	toile de verre peinte	partie basse (< 1m)	0		0	
853	A	Mur	-	toile de verre peinte	partie haute (> 1m)	0		0	
854	B	Mur	-	toile de verre peinte	partie basse (< 1m)	0		0	
855	B	Mur	-	toile de verre peinte	partie haute (> 1m)	0		0	
856	C	Mur	-	toile de verre peinte	partie basse (< 1m)	0		0	
857	C	Mur	-	toile de verre peinte	partie haute (> 1m)	0		0	
858	D	Mur	-	toile de verre peinte	partie basse (< 1m)	0		0	
859	D	Mur	-	toile de verre peinte	partie haute (> 1m)	0		0	
860		Plafond	Pâle	Peinture	mesure 1	0		0	
861		Plafond	Pâle	Peinture	mesure 2	0		0	
862		Plafond	Bois	Peinture	mesure 1	0		0	
863		Plafond	Bois	Peinture	mesure 2	0		0	
864	A	Fenêtre intérieure	Bois	Peinture	partie basse	0		0	
865	A	Fenêtre intérieure	Bois	Peinture	partie haute	0		0	
866	A	Fenêtre intérieure	Bois	Peinture	partie basse	0		0	
867	A	Fenêtre intérieure	Bois	Peinture	partie haute	0		0	
868	A	Fenêtre extérieure	Bois	Peinture	partie basse	0		0	
869	A	Fenêtre extérieure	Bois	Peinture	partie haute	0		0	
870	A	Porte 1	Bois	Peinture	partie basse (< 1m)	0		0	
871	A	Porte 1	Bois	Peinture	partie haute (> 1m)	0		0	
872	A	Huisserie Porte 1	Bois	Peinture	partie basse (< 1m)	0		0	
873	A	Huisserie Porte 1	Bois	Peinture	partie haute (> 1m)	0		0	
874	B	Porte 2	Bois	Peinture	partie basse (< 1m)	0		0	
875	B	Porte 2	Bois	Peinture	partie haute (> 1m)	0		0	
876	B	Huisserie Porte 2	Bois	Peinture	partie basse (< 1m)	0		0	
877	B	Huisserie Porte 2	Bois	Peinture	partie haute (> 1m)	0		0	
878	C	Porte 3	Bois Neuf	Peinture	Non mesurée	-		NM	Élément récent

R+3 APT12 - Séjour avec coin repas

Nombre d'unités de diagnostic : 12 - Nombre d'unités de diagnostic de classe 3 repéré : 0 soit 0 %

N°	Zone	Unité de diagnostic	Substrat	Revêtement apparent	Localisation mesure	Mesure (mg/cm²)	Etat de conservation	Classement UD	Observation
880	A	Mur	-	toile de verre peinte	partie basse (< 1m)	0		0	
881	A	Mur	-	toile de verre peinte	partie haute (> 1m)	0		0	
882	B	Mur	-	toile de verre peinte	partie basse (< 1m)	0		0	
883	B	Mur	-	toile de verre peinte	partie haute (> 1m)	0		0	
884	C	Mur	-	toile de verre peinte	partie basse (< 1m)	0		0	
885	C	Mur	-	toile de verre peinte	partie haute (> 1m)	0		0	
886	D	Mur	-	toile de verre peinte	partie basse (< 1m)	0		0	
887	D	Mur	-	toile de verre peinte	partie haute (> 1m)	0		0	
888		Plafond	Pâle	Peinture	mesure 1	0		0	
889		Plafond	Pâle	Peinture	mesure 2	0		0	
890		Plafond	Bois	Peinture	mesure 1	0		0	
891		Plafond	Bois	Peinture	mesure 2	0		0	
892	B	Fenêtre intérieure	Bois	Peinture	partie basse	0		0	
893	B	Fenêtre intérieure	Bois	Peinture	partie haute	0		0	
894	B	Fenêtre intérieure	Bois	Peinture	partie basse	0		0	
895	B	Fenêtre intérieure	Bois	Peinture	partie haute	0		0	
896	B	Fenêtre extérieure	Bois	Peinture	partie basse	0		0	
897	B	Fenêtre extérieure	Bois	Peinture	partie haute	0		0	
898	B	Fenêtre extérieure	Bois	Peinture	partie basse	0		0	
899	B	Fenêtre extérieure	Bois	Peinture	partie haute	0		0	
900	A	Porte	Bois	Peinture	partie basse (< 1m)	0		0	
901	A	Porte	Bois	Peinture	partie haute (> 1m)	0		0	
902	A	Huisserie Porte	Bois	Peinture	partie basse (< 1m)	0		0	
903	A	Huisserie Porte	Bois	Peinture	partie haute (> 1m)	0		0	

R+3 APT12 - SDE+WC

Nombre d'unités de diagnostic : 7 - Nombre d'unités de diagnostic de classe 3 repéré : 0 soit 0 %

N°	Zone	Unité de diagnostic	Substrat	Revêtement apparent	Localisation mesure	Mesure (mg/cm²)	Etat de conservation	Classement UD	Observation
-	A	Mur	Pâle	peinture et faïence	Non mesurée	-		NM	Partie non visée par la réglementation
-	B	Mur	Pâle	peinture et faïence	Non mesurée	-		NM	Partie non visée par la réglementation
-	C	Mur	Pâle	peinture et faïence	Non mesurée	-		NM	Partie non visée par la réglementation
-	D	Mur	Pâle	peinture et faïence	Non mesurée	-		NM	Partie non visée par la réglementation
904		Plafond	Pâle	Peinture	mesure 1	0		0	
905		Plafond	Pâle	Peinture	mesure 2	0		0	
906		Plafond	Bois	Peinture	mesure 1	0		0	
907		Plafond	Bois	Peinture	mesure 2	0		0	
-	A	Porte	Bois Neuf	Peinture	Non mesurée	-		NM	Élément récent

R+3 APT12 - Chambre

Nombre d'unités de diagnostic : 10 - Nombre d'unités de diagnostic de classe 3 repéré : 0 soit 0 %

N°	Zone	Unité de diagnostic	Substrat	Revêtement apparent	Localisation mesure	Mesure (mg/cm²)	Etat de conservation	Classement UD	Observation
908	A	Mur	-	toile de verre peinte	partie basse (< 1m)	0		0	
909	A	Mur	-	toile de verre peinte	partie haute (> 1m)	0		0	
910	B	Mur	-	toile de verre peinte	partie basse (< 1m)	0		0	
911	B	Mur	-	toile de verre peinte	partie haute (> 1m)	0		0	
912	C	Mur	-	toile de verre peinte	partie basse (< 1m)	0		0	
913	C	Mur	-	toile de verre peinte	partie haute (> 1m)	0		0	
914	D	Mur	-	toile de verre peinte	partie basse (< 1m)	0		0	
915	D	Mur	-	toile de verre peinte	partie haute (> 1m)	0		0	
916		Plafond	Pâle	Peinture	mesure 1	0		0	
917		Plafond	Pâle	Peinture	mesure 2	0		0	
918		Plafond	Bois	Peinture	mesure 1	0		0	
919		Plafond	Bois	Peinture	mesure 2	0		0	
920	D	Fenêtre intérieure	Bois	Peinture	partie basse	0		0	
921	D	Fenêtre intérieure	Bois	Peinture	partie haute	0		0	
922	D	Fenêtre intérieure	Bois	Peinture	partie basse	0		0	
923	D	Fenêtre intérieure	Bois	Peinture	partie haute	0		0	
924	D	Fenêtre extérieure	Bois	Peinture	partie basse	0		0	
925	D	Fenêtre extérieure	Bois	Peinture	partie haute	0		0	
926	D	Huisserie Fenêtre	Bois	Peinture	partie basse	0		0	
927	D	Huisserie Fenêtre	Bois	Peinture	partie haute	0		0	

R+3 APT 14 - Pièce

Nombre d'unités de diagnostic : 12 - Nombre d'unités de diagnostic de classe 3 repéré : 0 soit 0 %

N°	Zone	Unité de diagnostic	Substrat	Revêtement apparent	Localisation mesure	Mesure (mg/cm²)	Etat de conservation	Classement UD	Observation
929	A	Mur	Plâtre	Tapisserie	partie basse (< 1m)	0		0	
929					partie haute (> 1m)	0			
931	B	Mur	Plâtre	Tapisserie	partie basse (< 1m)	0		0	
931					partie haute (> 1m)	0			
932	C	Mur	Plâtre	Tapisserie	partie basse (< 1m)	0		0	
932					partie haute (> 1m)	0			
933	D	Mur	Plâtre	Tapisserie	partie basse (< 1m)	0		0	
933					partie haute (> 1m)	0			
934	D	Plafond	Plâtre	Tapisserie	mesure 1	0		0	
934					mesure 2	0			
935	D	Plafond	Plâtre	Tapisserie	mesure 1	0		0	
935					mesure 2	0			
936	D	Fenêtre intérieure	Bois	Peinture	partie basse	0		0	
936					partie haute	0			
937	D	Huisserie Fenêtre intérieure	Bois	Peinture	partie basse	0		0	
937					partie haute	0			
938	D	Fenêtre extérieure	Bois	Peinture	partie basse	0		0	
938					partie haute	0			
939	D	Huisserie Fenêtre extérieure	Bois	Peinture	partie basse	0		0	
939					partie haute	0			
940	A	Porte	Bois	Peinture	partie basse (< 1m)	0		0	
940					partie haute (> 1m)	0			
941	A	Huisserie Porte	Bois	Peinture	partie basse (< 1m)	0		0	
941					partie haute (> 1m)	0			

R+3 APT 15 - Pièce

Nombre d'unités de diagnostic : 8 - Nombre d'unités de diagnostic de classe 3 repéré : 0 soit 0 %

N°	Zone	Unité de diagnostic	Substrat	Revêtement apparent	Localisation mesure	Mesure (mg/cm²)	Etat de conservation	Classement UD	Observation
952	A	Mur	Plâtre	Tapisserie	partie basse (< 1m)	0		0	
952					partie haute (> 1m)	0			
953	B	Mur	Plâtre	Tapisserie	partie basse (< 1m)	0		0	
953					partie haute (> 1m)	0			
954	C	Mur	Plâtre	Tapisserie	partie basse (< 1m)	0		0	
954					partie haute (> 1m)	0			
955	D	Mur	Plâtre	Tapisserie	partie basse (< 1m)	0		0	
955					partie haute (> 1m)	0			
956	D	Plafond	Bois	tuiles	mesure 1	0		0	
956					mesure 2	0			
957	D	Plafond	Bois	tuiles	mesure 1	0		0	
957					mesure 2	0			
958	A	Porte	Bois	Peinture	partie basse (< 1m)	0		0	
958					partie haute (> 1m)	0			
959	A	Huisserie Porte	Bois	Peinture	partie basse (< 1m)	0		0	
959					partie haute (> 1m)	0			

R+3 APT 16 - Pièce 1

Nombre d'unités de diagnostic : 18 - Nombre d'unités de diagnostic de classe 3 repéré : 0 soit 0 %

N°	Zone	Unité de diagnostic	Substrat	Revêtement apparent	Localisation mesure	Mesure (mg/cm²)	Etat de conservation	Classement UD	Observation
968	A	Mur	Plâtre	Peinture	partie basse (< 1m)	0		0	
968					partie haute (> 1m)	0			
969	B	Mur	Plâtre	Peinture	partie basse (< 1m)	0		0	
969					partie haute (> 1m)	0			
970	C	Mur	Plâtre	Peinture	partie basse (< 1m)	0		0	
970					partie haute (> 1m)	0			
971	D	Mur	Plâtre	Peinture	partie basse (< 1m)	0		0	
971					partie haute (> 1m)	0			
972	D	Plafond	Bois	tuiles	mesure 1	0		0	
972					mesure 2	0			
973	D	Plafond	Bois	tuiles	mesure 1	0		0	
973					mesure 2	0			
974	C	Fenêtre 1 intérieure	Bois	Peinture	partie basse	0		0	
974					partie haute	0			
975	C	Huisserie Fenêtre 1 intérieure	Bois	Peinture	partie basse	0		0	
975					partie haute	0			
976	C	Fenêtre 1 extérieure	Bois	Peinture	partie basse	0		0	
976					partie haute	0			
977	C	Huisserie Fenêtre 1 extérieure	Bois	Peinture	partie basse	0		0	
977					partie haute	0			
978	D	Fenêtre 2 intérieure	Bois	Peinture	partie basse	0		0	
978					partie haute	0			
979	D	Huisserie Fenêtre 2 intérieure	Bois	Peinture	partie basse	0		0	
979					partie haute	0			
980	D	Fenêtre 2 extérieure	Bois	Peinture	partie basse	0		0	
980					partie haute	0			
981	D	Huisserie Fenêtre 2 extérieure	Bois	Peinture	partie basse	0		0	
981					partie haute	0			
982	A	Porte 1	Bois	Peinture	partie basse (< 1m)	0		0	
982					partie haute (> 1m)	0			
983	A	Huisserie Porte 1	Bois	Peinture	partie basse (< 1m)	0		0	
983					partie haute (> 1m)	0			
984	D	Porte 2	Bois	Peinture	partie basse (< 1m)	0		0	
984					partie haute (> 1m)	0			
985	D	Huisserie Porte 2	Bois	Peinture	partie basse (< 1m)	0		0	
985					partie haute (> 1m)	0			
986	D	Porte 2	Bois	Peinture	partie basse (< 1m)	0		0	
986					partie haute (> 1m)	0			
987	D	Huisserie Porte 2	Bois	Peinture	partie basse (< 1m)	0		0	
987					partie haute (> 1m)	0			
988	D	Porte 2	Bois	Peinture	partie basse (< 1m)	0		0	
988					partie haute (> 1m)	0			
989	D	Huisserie Porte 2	Bois	Peinture	partie basse (< 1m)	0		0	
989					partie haute (> 1m)	0			
1000	D	Porte 2	Bois	Peinture	partie basse (< 1m)	0		0	
1000					partie haute (> 1m)	0			
1001	D	Huisserie Porte 2	Bois	Peinture	partie basse (< 1m)	0		0	
1001					partie haute (> 1m)	0			

R+3 APT 16 - Pièce 2

Nombre d'unités de diagnostic : 12 - Nombre d'unités de diagnostic de classe 3 repéré : 0 soit 0 %

N°	Zone	Unité de diagnostic	Substrat	Revêtement apparent	Localisation mesure	Mesure (mg/cm²)	Etat de conservation	Classement UD	Observation
1004	A	Mur	Plâtre	Peinture	partie basse (< 1m)	0		0	
1004					partie haute (> 1m)	0			
1005	B	Mur	Plâtre	Peinture	partie basse (< 1m)	0		0	
1005					partie haute (> 1m)	0			

1007					partie haute (> 1m)	0			
1008	C	Mur	Pâtre	Peinture	partie basse (< 1m)	0		0	
1009					partie haute (> 1m)	0			
1010	D	Mur	Pâtre	Peinture	partie basse (< 1m)	0		0	
1011					partie haute (> 1m)	0			
1012		Plafond	Bois	tulle	mesure 1	0		0	
1013					mesure 2	0			
1014					mesure 1	0			
1015		Plinthes	Bois	Peinture	mesure 2	0		0	
1016	B	Fenêtre intérieure	Bois	Peinture	partie basse	0		0	
1017					partie haute	0			
1018	B	Huisserie Fenêtre intérieure	Bois	Peinture	partie basse	0		0	
1019					partie haute	0			
1020	B	Fenêtre extérieure	Bois	Peinture	partie basse	0		0	
1021					partie haute	0			
1022	B	Huisserie Fenêtre extérieure	Bois	Peinture	partie basse	0		0	
1023					partie haute	0			
1024	A	Porte	Bois	Peinture	partie basse (< 1m)	0		0	
1025					partie haute (> 1m)	0			
1026	A	Huisserie Porte	Bois	Peinture	partie basse (< 1m)	0		0	
1027					partie haute (> 1m)	0			

R+3 APT 17 - Pièce

Nombre d'unités de diagnostic : 12 - Nombre d'unités de diagnostic de classe 3 repéré : 0 soit 0 %

N°	Zone	Unité de diagnostic	Substrat	Revêtement apparent	Localisation mesure	Mesure (mg/cm²)	Etat de conservation	Classement UD	Observation
1026	A	Mur	Pâtre	Tapiserie	partie basse (< 1m)	0		0	
1029	B	Mur	Pâtre	Tapiserie	partie haute (> 1m)	0			
1030	A	Mur	Pâtre	Tapiserie	partie basse (< 1m)	0		0	
1031					partie haute (> 1m)	0			
1032	C	Mur	Pâtre	Tapiserie	partie basse (< 1m)	0		0	
1033					partie haute (> 1m)	0			
1034	D	Mur	Pâtre	Tapiserie	partie basse (< 1m)	0		0	
1035					partie haute (> 1m)	0			
1036		Plafond	Bois	tulle	mesure 1	0		0	
1037					mesure 2	0			
1038		Plinthes	Bois	Peinture	mesure 1	0		0	
1039					mesure 2	0			
1040	A	Fenêtre intérieure	Bois	Peinture	partie basse	0		0	
1041					partie haute	0			
1042	A	Huisserie Fenêtre intérieure	Bois	Peinture	partie basse	0		0	
1043					partie haute	0			
1044	A	Fenêtre extérieure	Bois	Peinture	partie basse	0		0	
1045					partie haute	0			
1046	A	Huisserie Fenêtre extérieure	Bois	Peinture	partie basse	0		0	
1047					partie haute	0			
1048	A	Porte	Bois	Peinture	partie basse (< 1m)	0		0	
1049					partie haute (> 1m)	0			
1050	A	Huisserie Porte	Bois	Peinture	partie basse (< 1m)	0		0	
1051					partie haute (> 1m)	0			

NM : Non mesuré car l'unité de diagnostic n'est pas visée par la réglementation.

* L'état de conservation sera, le cas échéant, complété par la nature de la dégradation.

Localisation des mesures sur croquis de repérage : pas de croquis de mesure joint.

6. Conclusion

6.1 Classement des unités de diagnostic

Les mesures de concentration en plomb sont regroupées dans le tableau de synthèse suivant :

	Total	Non mesurées	Classe 0	Classe 1	Classe 2	Classe 3
Nombre d'unités de diagnostic	193	8	185	0	0	0
%	100%	8(4 %)	185(96%)	0(0%)	0(0%)	0(0%)

6.2 Recommandations au propriétaire

Le plomb (principalement la céruse) contenu dans les revêtements peut provoquer une intoxication des personnes, en particulier des jeunes enfants, dès lors qu'il est inhalé ou ingéré. Les travaux qui seraient conduits sur les surfaces identifiées comme recouvertes de peinture d'une concentration surfacique en plomb égale ou supérieure à 1 mg/cm² devront s'accompagner de mesures de protection collectives et individuelles visant à contrôler la dissémination de poussières toxiques et à éviter toute exposition au plomb tant pour les intervenants que pour les occupants de l'immeuble et la population environnante.

Lors de la présente mission il n'a pas été mis en évidence la présence de revêtements contenant du plomb au-delà des seuils en vigueur.

6.3 Commentaires

Constatations diverses :

R+3 : absence d'une partie du plafond : couverture apparente

Validité du constat :

Du fait de la présence de revêtement contenant du plomb à des concentrations supérieures aux seuils définis par arrêté des ministres chargés de la santé et de la construction, le présent constat a une durée de validité de 1 an (jusqu'au 10/08/2021).

Documents remis par le donneur d'ordre à l'opérateur de repérage :

Néant

Représentant du propriétaire (accompagnateur) :

Pas d'accompagnateur

6.4 Situations de risque de saturnisme infantile et de dégradation du bâti

(Au sens des articles 1 et 8 du texte 40 de l'arrêté du 19 août 2011 relatif au Constat de Risque d'Exposition au Plomb)

Situations de risque de saturnisme infantile

NON	Au moins un local parmi les locaux objets du constat présente au moins 50% d'unités de diagnostic de classe 3
NON	L'ensemble des locaux objets du constat présente au moins 20% d'unités de diagnostic de classe 3

Situations de dégradation de bâti

NON	Les locaux objets du constat présentent au moins un plancher ou plafond menaçant de s'effondrer ou en tout ou partie effondré
NON	Les locaux objets du constat présentent des traces importantes de coulures, de ruissellements ou d'écoulements d'eau sur plusieurs unités de diagnostic d'une même pièce
NON	Les locaux objets du constat présentent plusieurs unités de diagnostic d'une même pièce recouvertes de moisissures ou de nombreuses taches d'humidité.

6.5 Transmission du constat à l'agence régionale de santé

NON	Si le constat identifie au moins l'une de ces cinq situations, son auteur transmet, dans un délai de cinq jours ouvrables, une copie du rapport au directeur général de l'agence régionale de santé d'implantation du bien expertisé en application de l'article L.1334-10 du code de la santé publique.
-----	--

En application de l'Article R.1334-10 du code de la santé publique, l'auteur du présent constat informe de cette transmission le propriétaire, le syndicat des copropriétaires ou l'exploitant du local d'hébergement

Remarque : Néant

Nota : **Le présent rapport est établi par une personne dont les compétences sont certifiées par LCC QUALIXPERT - 17 rue Borrel 81100 CASTRES (détail sur www.cofrac.fr programme n°4-4-11)**

Fait à **TARBES** le **10/08/2020****Renouvelé le 25/10/2021**Par : **Hugo Foucher**

7. Obligations d'informations pour les propriétaires

Décret n° 2006-474 du 25 avril 2006 relatif à la lutte contre le saturnisme, Article R.1334-12 du code de la santé publique :

«L'information des occupants et des personnes amenées à exécuter des travaux, prévue par l'article L.1334-9 est réalisée par la remise du constat de risque d'exposition au plomb (CREP) par le propriétaire ou l'exploitant du local d'hébergement.»

«Le CREP est tenu par le propriétaire ou l'exploitant du local d'hébergement à disposition des agents ou services mentionnés à l'Article L.1421-1 du code de la santé publique ainsi, le cas échéant, des agents chargés du contrôle de la réglementation du travail et des agents des services de prévention des organismes de Sécurité Sociale.»

Article L1334-9 :

Si le constat, établi dans les conditions mentionnées aux articles L. 1334-6 à L. 1334-8, met en évidence la présence de revêtements dégradés contenant du plomb à des concentrations supérieures aux seuils définis par l'arrêté mentionné à l'article L. 1334-2, le propriétaire ou l'exploitant du local d'hébergement doit en informer les occupants et les personnes amenées à faire des travaux dans l'immeuble ou la partie d'immeuble concerné. Il procède aux travaux appropriés pour supprimer le risque d'exposition au plomb, tout en garantissant la sécurité des occupants. En cas de location, lesdits travaux incombent au propriétaire bailleur. La non-réalisation desdits travaux par le propriétaire bailleur, avant la mise en location du logement, constitue un manquement aux obligations particulières de sécurité et de prudence susceptible d'engager sa responsabilité pénale.

8. Information sur les principales réglementations et recommandations en matière d'exposition au plomb

8.1 Textes de référence

Code de la santé publique :

- Code de la santé publique : Articles L.1334-1 à L.1334-12 et Articles R.1334-1 à R.1334-13 (lutte contre la présence de plomb) ;
- Loi n° 2004-806 du 9 août 2004 relative à la politique de santé publique Articles 72 à 78 modifiant le code de la santé publique ;
- Décret n° 2006-474 du 25 avril 2006 relatif à la lutte contre le saturnisme ;
- Arrêté du 07 décembre 2011 modifiant l'arrêté du 21 novembre 2006 définissant les critères de certification des compétences des personnes physiques opérateurs des constats de risque d'exposition au plomb ou agréées pour réaliser des diagnostics plomb dans les immeubles d'habitation et les critères d'accréditation des organismes de certification ;
- Arrêté du 19 août 2011 relatif au constat de risque d'exposition au plomb.

Code de la construction et de l'habitat :

- Code de la construction et de l'habitation : Articles L.271-4 à L.271-6 (Dossier de diagnostic technique) et Articles R.271-1 à R.271-4 (Conditions d'établissement du dossier de diagnostic technique) ;
- Ordonnance n° 2005-655 du 8 juin 2005 relative au logement et à la construction ;
- Décret n° 2006-1114 du 5 septembre 2006 relatif aux diagnostics techniques immobiliers et modifiant le code de la construction et de l'habitation et le code de la santé publique.

Code du travail pour la prévention des risques professionnels liés à l'exposition au plomb :

- Code du travail : Articles L.233-5-1, R.231-51 à R.231-54, R.231-56 et suivants, R.231-58 et suivants, R.233-1, R.233-42 et suivants ;
- Décret n° 2001-97 du 1er février 2001 établissant les règles particulières de prévention des risques cancérigènes, mutagènes ou toxiques pour la reproduction et modifiant le code du travail ;
- Décret n° 93-41 du 11 janvier 1993 relatif aux mesures d'organisation, aux conditions de mise en œuvre et d'utilisation applicables aux équipements de travail et moyens de protection soumis à l'Article L.233-5-1 du code du travail et modifiant ce code (équipements de protection individuelle et vêtements de travail) ;
- Décret n° 2003-1254 du 23 décembre 2003 relatif à la prévention du risque chimique et modifiant le code du travail ;
- Loi n° 91-1414 du 31 décembre 1991 modifiant le code du travail et le code de la santé publique en vue de favoriser la prévention des risques professionnels et portant transposition de directives européennes relatives à la santé et à la sécurité du travail (Équipements de travail) ;
- Décret n° 92-1261 du 3 décembre 1992 relatif à la prévention des risques chimiques (Articles R.231-51 à R.231-54 du code du travail) ;
- Arrêté du 19 mars 1993 fixant, en application de l'Article R.237-8 du code du travail, la liste des travaux dangereux pour lesquels il est établi un plan de prévention.

8.2 Ressources documentaires

Documents techniques :

- Fiche de sécurité H2 F 13 99 Maladies Professionnelles, Plomb, OPPBTP, janvier 1999 ;
- Guide à l'usage des professionnels du bâtiment, Peintures au plomb, *Aide au choix d'une technique de traitement*, OPPBTP, FFB, CEBTP, Éditions OPPBTP 4e trimestre 2001 ;
- Document ED 909 Interventions sur les peintures contenant du plomb, prévention des risques professionnels, INRS, avril 2003 ;
- Norme AFNOR NF X 46-030 «*Diagnostic plomb — Protocole de réalisation du constat de risque d'exposition au plomb*».

Sites Internet :

- **Ministère chargé de la santé** (textes officiels, précautions à prendre en cas de travaux portant sur des peintures au plomb, obligations des différents acteurs, ...) : <http://www.sante.gouv.fr> (dossiers thématiques «Plomb» ou «Saturnisme»)
- **Ministère chargé du logement** : <http://www.logement.gouv.fr>
- **Agence nationale de l'habitat (ANAH)** : <http://www.anah.fr/> (fiche *Peintures au plomb* disponible, notamment)
- **Institut national de recherche et de sécurité (INRS)** : <http://www.inrs.fr/> (règles de prévention du risque chimique, fiche toxicologique plomb et composés minéraux, ...)

9. Annexes

9.1 Notice d'Information

Si le logement que vous vendez, achetez ou louez, comporte des revêtements contenant du plomb : sachez que le plomb est dangereux pour la santé.

Deux documents vous informent :

- Le constat de risque d'exposition au plomb vous permet de localiser précisément ces revêtements : **lisez-le attentivement !**
- La présente notice d'information résume ce que vous devez savoir pour éviter l'exposition au plomb dans ce logement.

Les effets du plomb sur la santé

L'ingestion ou l'inhalation de plomb est toxique. Elle provoque des effets réversibles (anémie, troubles digestifs) ou irréversibles (atteinte du système nerveux, baisse du quotient intellectuel, etc...). Une fois dans l'organisme, le plomb est stocké, notamment dans les os, d'où il peut être libéré dans le sang, des années ou même des dizaines d'années plus tard. **L'intoxication chronique par le plomb, appelée saturnisme, est particulièrement grave chez le jeune enfant. Les femmes en âge de procréer doivent également se protéger car, pendant la grossesse, le plomb peut traverser le placenta et contaminer le fœtus.**

Les mesures de prévention en présence de revêtements contenant du plomb

Des peintures fortement chargées en plomb (céruse) ont été couramment utilisées jusque vers 1950. Ces peintures souvent recouvertes par d'autres revêtements depuis, peuvent être dégradés à cause de l'humidité, à la suite d'un choc, par grattage

ou à l'occasion de travaux : les écailles et la poussière ainsi libérées constituent alors une source d'intoxication. Ces peintures représentent le principal risque d'exposition au plomb dans l'habitation.

Le plomb contenu dans les peintures ne présente pas de risque tant qu'elles sont en bon état ou inaccessibles. En revanche, le risque apparaît dès qu'elles s'écailent ou se dégradent. Dans ce cas, votre enfant peut s'intoxiquer :

- S'il porte à la bouche des écailles de peinture contenant du plomb ;
- S'il se trouve dans une pièce contaminée par des poussières contenant du plomb ;
- S'il reste à proximité de travaux dégageant des poussières contenant du plomb.

Le plomb en feuille contenu dans certains papiers peints (posés parfois sur les parties humides des murs) n'est dangereux qu'en cas d'ingestion de fragments de papier. Le plomb laminé des balcons et rebords extérieurs de fenêtre n'est dangereux que si l'enfant a accès à ces surfaces, y porte la bouche ou suce ses doigts après les avoir touchées.

Pour éviter que votre enfant ne s'intoxique :

- Surveillez l'état des peintures et effectuez les menues réparations qui s'imposent sans attendre qu'elles s'aggravent.
- Lutte contre l'humidité, qui favorise la dégradation des peintures ;
- Évitez le risque d'accumulation des poussières : ne posez pas de moquette dans les pièces où l'enfant joue, nettoyez souvent le sol, les rebords des fenêtres avec une serpillière humide ;
- Veillez à ce que votre enfant n'ait pas accès à des peintures dégradées, à des papiers peints contenant une feuille de plomb, ou à du plomb laminé (balcons, rebords extérieurs de fenêtres) ; lavez ses mains, ses jouets.

En cas de travaux portant sur des revêtements contenant du plomb : prenez des précautions

- Si vous confiez les travaux à une entreprise, remettez-lui une copie du constat du risque d'exposition au plomb, afin qu'elle mette en œuvre les mesures de prévention adéquates ;
- Tenez les jeunes enfants éloignés du logement pendant toute la durée des travaux. Avant tout retour d'un enfant après travaux, les locaux doivent être parfaitement nettoyés ;
- Si vous réalisez les travaux vous-même, prenez soin d'éviter la dissémination de poussières contaminées dans tout le logement et éventuellement le voisinage.

Si vous êtes enceinte :

- **Ne réalisez jamais vous-même des travaux portant sur des revêtements contenant du plomb ;**
- **Éloignez-vous de tous travaux portant sur des revêtements contenant du plomb**

Si vous craignez qu'il existe un risque pour votre santé ou celle de votre enfant, parlez-en à votre médecin (généraliste, pédiatre, médecin de protection maternelle et infantile, médecin scolaire) qui prescrira, s'il le juge utile, un dosage de plomb dans le sang (plombémie). Des informations sur la prévention du saturnisme peuvent être obtenues auprès des directions départementales de l'équipement ou des directions départementales des affaires sanitaires et sociales, ou sur les sites Internet des ministères chargés de la santé et du logement.

9.2 Illustrations

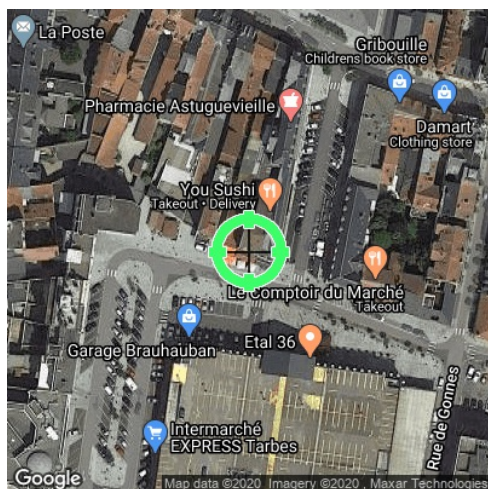
9.3 Analyses chimiques du laboratoire

Aucune analyse chimique n'a été réalisée en laboratoire.

Renouvelé le 25/10/2021

Etat des risques et pollutions

aléas naturels, miniers ou technologiques, sismicité, potentiel radon et sols pollués
En application des articles L 125-5, L 125-6 et L125-7 du Code de l'Environnement



Réalisé en ligne* par	DIAGIMMO65
Numéro de dossier	1334/RAW
Date de réalisation	10/08/2020
Localisation du bien	12 place brauhauban 65000 TARBES
Section cadastrale	BD 502
Altitude	311.97m
Données GPS	Latitude 43.231463 - Longitude 0.074788
Désignation du vendeur	SCI CG INVEST
Désignation de l'acquéreur	

* Document réalisé en ligne par **DIAGIMMO65** qui assume la responsabilité de la localisation et de la détermination de l'exposition aux risques, sauf pour les réponses générées automatiquement par le système.

EXPOSITION DE L'IMMEUBLE AU REGARD D'UN OU PLUSIEURS PLANS DE PRÉVENTION DE RISQUES

Zonage réglementaire sur la sismicité : Zone 4 - Moyenne			EXPOSÉ	-
Commune à potentiel radon de niveau 3			NON EXPOSÉ	-
Immeuble situé dans un Secteur d'Information sur les sols			NON EXPOSÉ	-
PPRn	Inondation par crue	Approuvé le 03/02/2006	NON EXPOSÉ	-
PPRt	Effet de Surpression	Approuvé le 10/07/2012	NON EXPOSÉ	-
PPRt	Effet Thermique	Approuvé le 10/07/2012	NON EXPOSÉ	-
PPRt	Projection	Approuvé le 10/07/2012	NON EXPOSÉ	-

INFORMATIONS PORTÉES À CONNAISSANCE

-	Inondation par remontées de nappes naturelles	Informatif ⁽¹⁾	EXPOSÉ	-
-	Mouvement de terrain Affaissements et effondrements	Informatif ⁽¹⁾	NON EXPOSÉ	-
-	Mouvement de terrain Argile (Loi ELAN)	Informatif ⁽¹⁾	EXPOSÉ	-

PLAN D'EXPOSITION AU BRUIT (PEB)

Consultation en ligne sur <https://www.geoportail.gouv.fr/donnees/plan-dexposition-au-bruit-peb>
Plan disponible en Prefecture et/ou en Mairie de TARBES

-	Plan d'Exposition au Bruit (PEB)	Informatif	NON EXPOSÉ	-
---	----------------------------------	------------	------------	---

⁽¹⁾ À ce jour, ce risque n'est donné qu'à titre **INFORMATIF** et n'est pas retranscrit dans l'Imprimé Officiel.

SOMMAIRE

Synthèse de votre **Etat des Risques et Pollutions**
Imprimé Officiel (feuille rose/violette)
Arrêtés de Catastrophes Naturelles / Déclaration de sinistres indemnisés
Extrait Cadastral
Zonage règlementaire sur la Sismicité
Cartographies des risques dont l'immeuble est exposé
Annexes : Cartographies des risques dont l'immeuble n'est pas exposé

Renouvelé le 25/10/2021

Etat des risques et pollutions

aléas naturels, miniers ou technologiques, sismicité, potentiel radon et sols pollués
En application des articles L 125-5, L 125-6 et L125-7 du Code de l'Environnement

Attention ! S'ils n'impliquent pas d'obligation ou d'interdiction réglementaire particulière, les aléas connus ou prévisibles qui peuvent être signalés dans les divers documents d'information préventive et concerner le bien immobilier, ne sont pas mentionnés par cet état.

Cet état est établi sur la base des informations mises à disposition par arrêté préfectoral n° 65-2017-03-17-006 du 17/03/2017 mis à jour le

Adresse de l'immeuble
12 place brauhauban
65000 TARBES

Cadastre
BD 502

Situation de l'immeuble au regard d'un plan de prévention de risques naturels (PPRN)

> L'immeuble est situé dans le périmètre d'un PPR N
prescrit anticipé approuvé date ¹ oui non

¹ si oui, les risques naturels pris en compte sont liés à :
autres

inondation crue torrentielle mouvements de terrain avalanches sécheresse / argile
cyclone remontée de nappe feux de forêt séisme volcan

> L'immeuble est concerné par des prescriptions de travaux dans le règlement du PPRN ² oui non
² si oui, les travaux prescrits ont été réalisés oui non

Situation de l'immeuble au regard d'un plan de prévention de risques miniers (PPRM)

> L'immeuble est situé dans le périmètre d'un PPR M
prescrit anticipé approuvé date ³ oui non

³ si oui, les risques miniers pris en compte sont liés à :
mouvements de terrain autres

> L'immeuble est concerné par des prescriptions de travaux dans le règlement du PPRM ⁴ oui non
⁴ si oui, les travaux prescrits ont été réalisés oui non

Situation de l'immeuble au regard d'un plan de prévention de risques technologiques (PPRT)

> L'immeuble est situé dans le périmètre d'étude d'un PPRT prescrit et non encore approuvé ⁵ oui non

⁵ si oui, les risques technologiques pris en considération dans l'arrêté de prescription sont liés à :
effet toxique effet thermique effet de surpression projection risque industriel

> L'immeuble est situé dans le périmètre d'exposition aux risques d'un PPR T approuvé oui non

> L'immeuble est situé dans un secteur d'expropriation ou de délaissement oui non

> L'immeuble est situé en zone de prescription ⁶ oui non

⁶ Si la transaction concerne un logement, les travaux prescrits ont été réalisés oui non

⁶ Si la transaction ne concerne pas un logement, l'information sur le type de risques auxquels l'immeuble est exposé ainsi que leur gravité, probabilité et cinétique, est jointe à l'acte de vente oui non

Situation de l'immeuble au regard du zonage sismique réglementaire

> L'immeuble est situé dans une commune de sismicité classée en
zone 1 très faible zone 2 faible zone 3 modérée zone 4 moyenne zone 5 forte

Situation de l'immeuble au regard du zonage réglementaire à potentiel radon

> L'immeuble se situe dans une commune à potentiel radon classée en niveau 3 oui non

Information relative à la pollution de sols

> Le terrain se situe en secteurs d'information sur les sols (SIS) NC* oui non
* Non Communiqué (en cours d'élaboration par le représentant de l'Etat dans le département)

Information relative aux sinistres indemnisés par l'assurance suite à une catastrophe N/M/T**

** catastrophe naturelle, minière ou technologique
> L'information est mentionnée dans l'acte de vente oui non

Extraits des documents de référence joints au présent état et permettant la localisation de l'immeuble au regard des risques pris en compte

Carte Sismicité, Carte Inondation par crue, Carte Effet de Surpression, Carte Effet Thermique, Carte Projection

Vendeur - Acquéreur

Vendeur SCI CG INVEST

Acquéreur

Date 10/08/2020 Fin de validité 10/02/2021

Renouvelé le 25/10/2021

Fin de validité le 25/04/2022

Cet état, à remplir par le vendeur ou le bailleur, est destiné à être en annexe d'un contrat de vente ou de location d'un immeuble.

Arrêtés de Catastrophes Naturelles / Déclaration de sinistres indemnisés en application du chapitre IV de l'article L125-5 du Code de l'environnement

Préfecture : Hautes-Pyrénées
Adresse de l'immeuble : 12 place brauhauban 65000 TARBES
En date du : 10/08/2020

Sinistres indemnisés dans le cadre d'une reconnaissance de l'état de catastrophe naturelle

Type de catastrophe	Date de début	Date de Fin	Publication	JO	Indemnisé
Tempête	06/11/1982	10/11/1982	18/11/1982	19/11/1982	
Mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse et à la réhydratation des sols	01/05/1989	31/03/1990	27/12/2000	29/12/2000	
Inondations et coulées de boue	19/08/1989	19/08/1989	14/02/1990	28/02/1990	
Inondations et coulées de boue	15/08/1997	16/08/1997	12/03/1998	28/03/1998	
Inondations, coulées de boue et mouvements de terrain	25/12/1999	29/12/1999	29/12/1999	30/12/1999	
Mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse et à la réhydratation des sols	01/01/2002	30/06/2002	03/12/2003	20/12/2003	
Mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse et à la réhydratation des sols	01/07/2003	30/09/2003	09/01/2006	22/01/2006	
Inondations et coulées de boue	16/05/2005	16/05/2005	16/12/2005	30/12/2005	
Inondations et coulées de boue	24/01/2009	27/01/2009	28/01/2009	29/01/2009	
Inondations et coulées de boue	12/02/2009	12/02/2009	25/06/2009	01/07/2009	
Inondations et coulées de boue	08/10/2009	08/10/2009	11/02/2010	14/02/2010	
Inondations et coulées de boue	24/01/2014	26/01/2014	13/05/2014	18/05/2014	
Inondations et coulées de boue	12/12/2019	14/12/2019	02/03/2020	13/03/2020	

Cochez les cases **Indemnisé** si, à votre connaissance, l'immeuble a fait l'objet d'une indemnisation suite à des dommages consécutifs à chacun des événements.

Etabli le :

Signature / Cachet en cas de prestataire ou mandataire

Vendeur : SCI CG INVEST

Acquéreur :

Pour en savoir plus, chacun peut consulter en préfecture ou en mairie, le dossier départemental sur les risques majeurs, le document d'information communal sur les risques majeurs.

Définition juridique d'une catastrophe naturelle :

Phénomène ou conjonction de phénomènes dont les effets sont particulièrement dommageables.

Cette définition est différente de celle de l'article 1er de la loi n°82-600 du 13 juillet 1982 relative à l'indemnisation des victimes de catastrophes naturelles, qui indique: "sont considérés comme effets des catastrophes naturelles [...] les dommages matériels directs ayant eu pour cause déterminante l'intensité anormale d'un agent naturel, lorsque les mesures habituelles à prendre pour prévenir ces dommages n'ont pu empêcher leur survenance ou n'ont pu être prises". La catastrophe est ainsi indépendante du niveau des dommages causés. La notion "d'intensité anormale" et le caractère "naturel" d'un phénomène relèvent d'une décision interministérielle qui déclare "l'état de catastrophe naturelle".

Source : Guide Général PPR

Extrait Cadastral

Département : Hautes-Pyrénées

Commune : TARBES

Parcelles : BD 502

Bases de données : IGN, Cadastre.gouv.fr

IMG REPERE

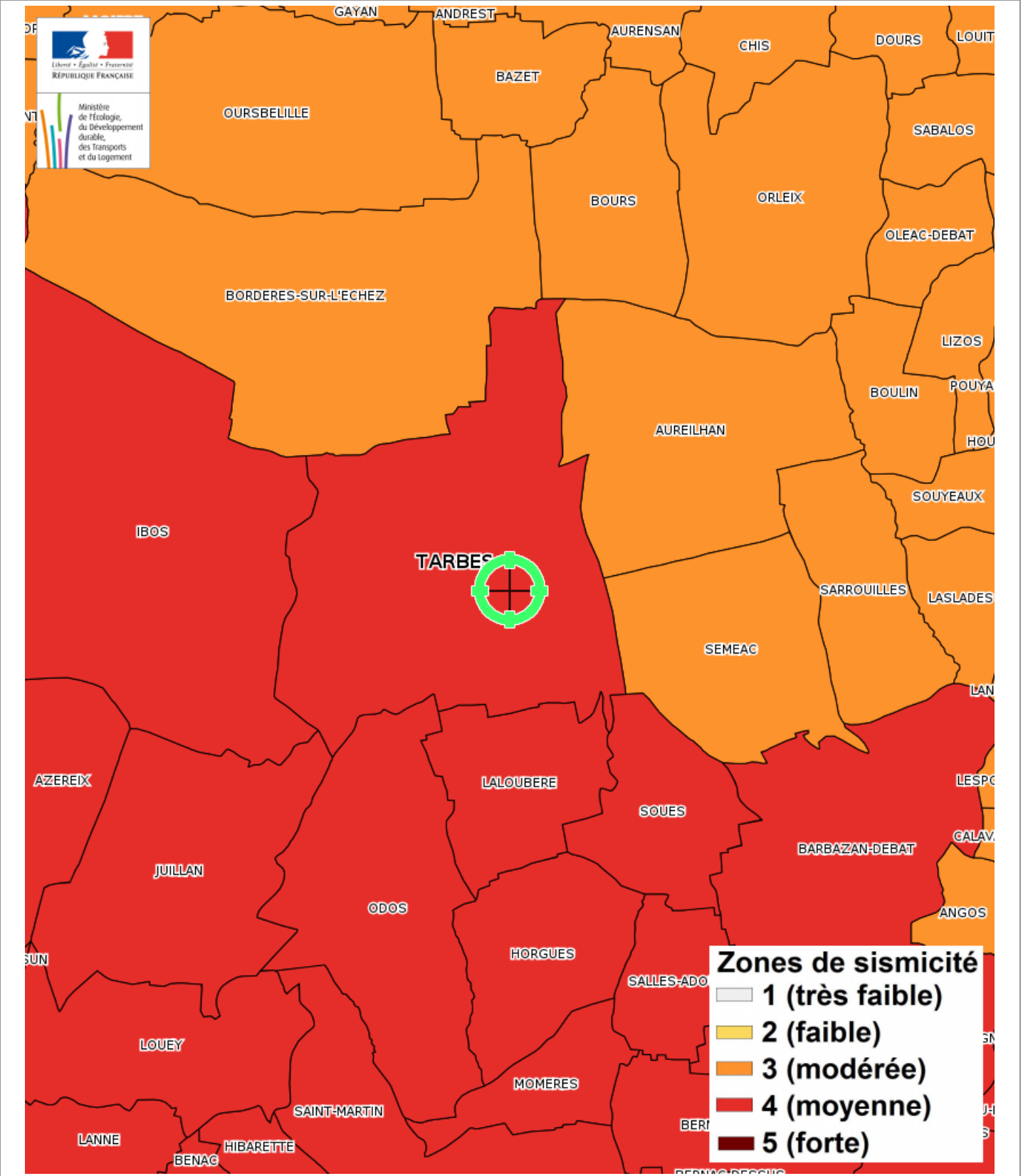


Zonage réglementaire sur la Sismicité

Département : Hautes-Pyrénées

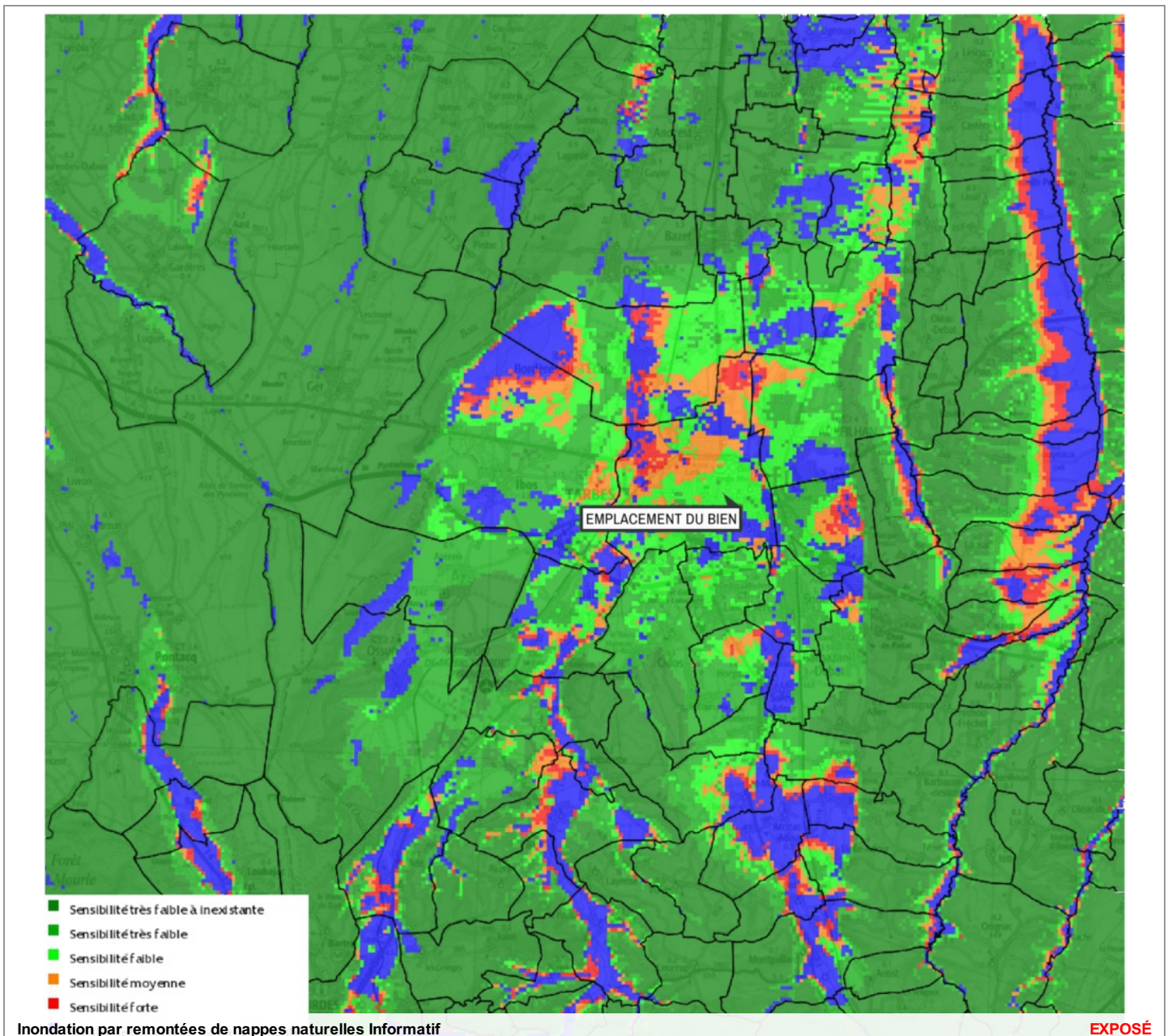
Commune : TARBES

Zonage réglementaire sur la Sismicité : Zone 4 - Moyenne



Carte

Inondation par remontées de nappes naturelles

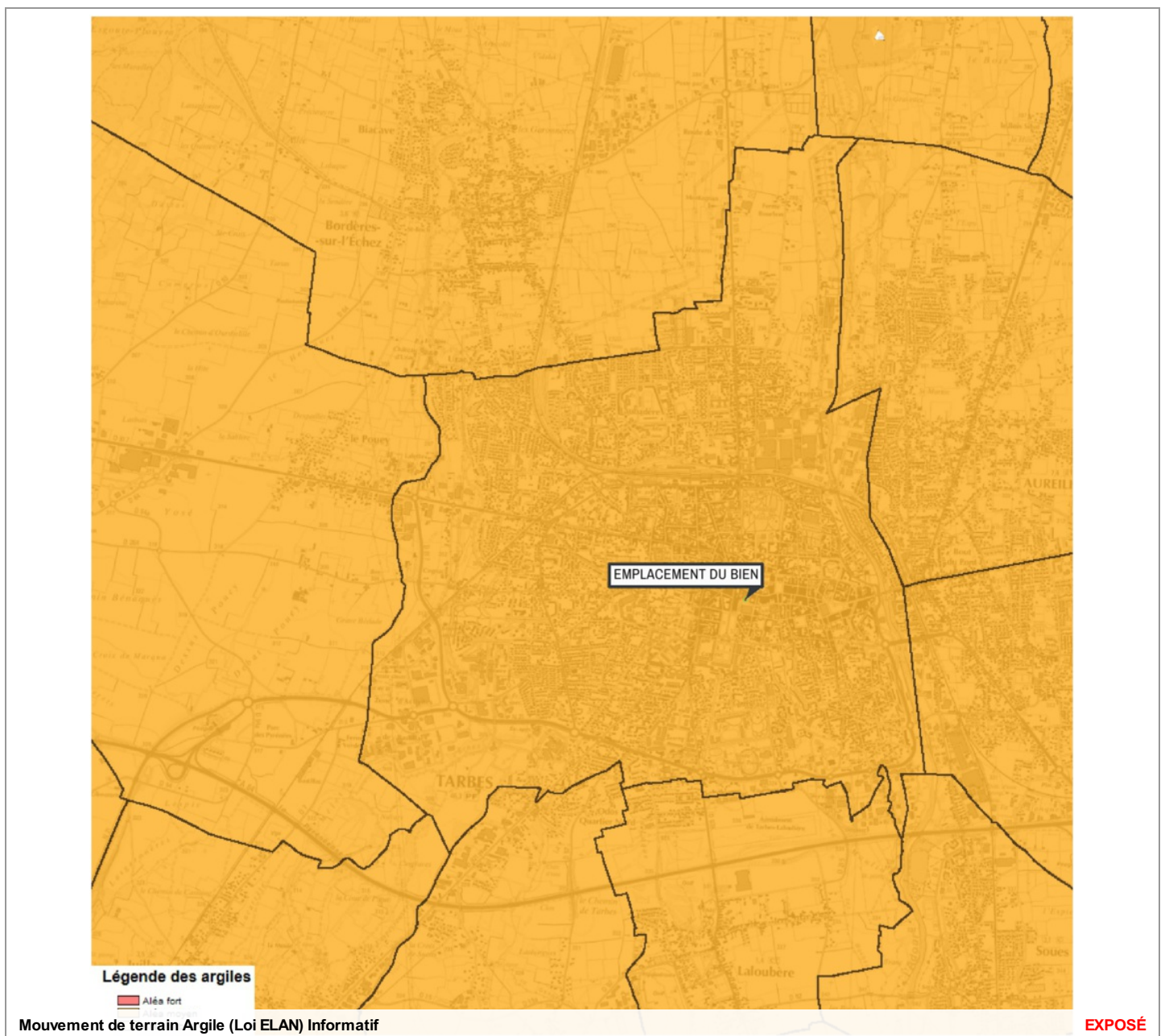


Zoom et Légende extraits de la carte originale ci-dessus

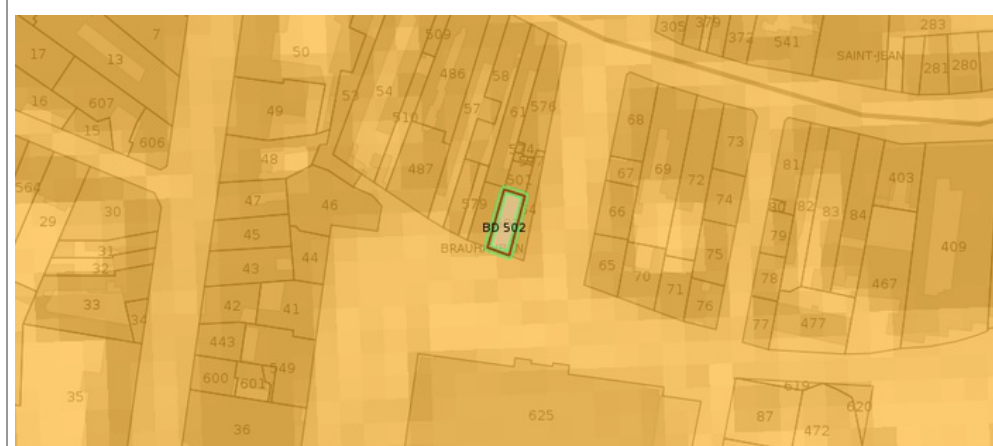


Carte

Mouvement de terrain Argile (Loi ELAN)



Zoom et Légende extraits de la carte originale ci-dessus



Légende Mouvement de terrain Argile (Loi ELAN) Carte réglementaire Source BRGM

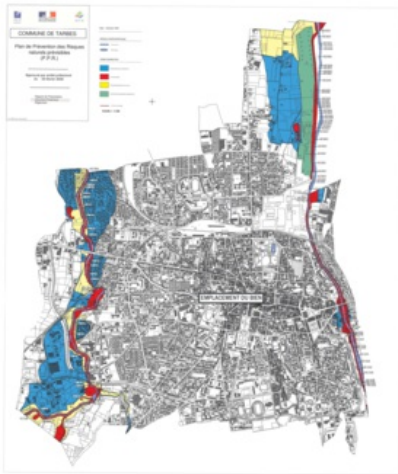
- Aléa fort**
Concerné par la loi ELAN*
- Aléa moyen**
Concerné par la loi ELAN*
- Aléa faible**
Non concerné par la loi ELAN

*Obligation pour le vendeur de fournir une étude géotechnique préalable en cas de vente d'un terrain non bâti constructible.

Annexes

Cartographies des risques dont l'immeuble n'est pas exposé

Zoom extrait de la carte originale ci-contre



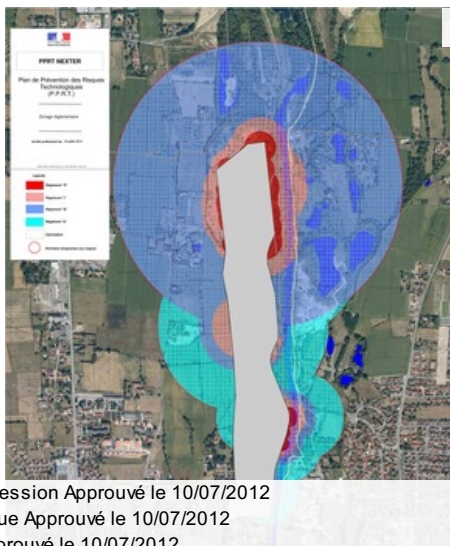
Inondation par crue Approuvé le 03/02/2006

Zoom extrait de la carte originale ci-contre



Mouvement de terrain Affaissements et effondrements Informatif

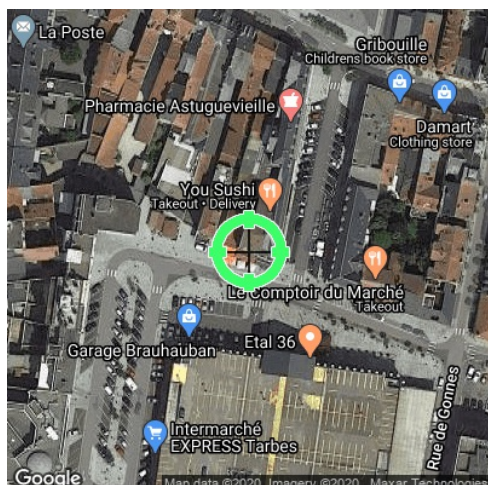
NON EXPOSÉ



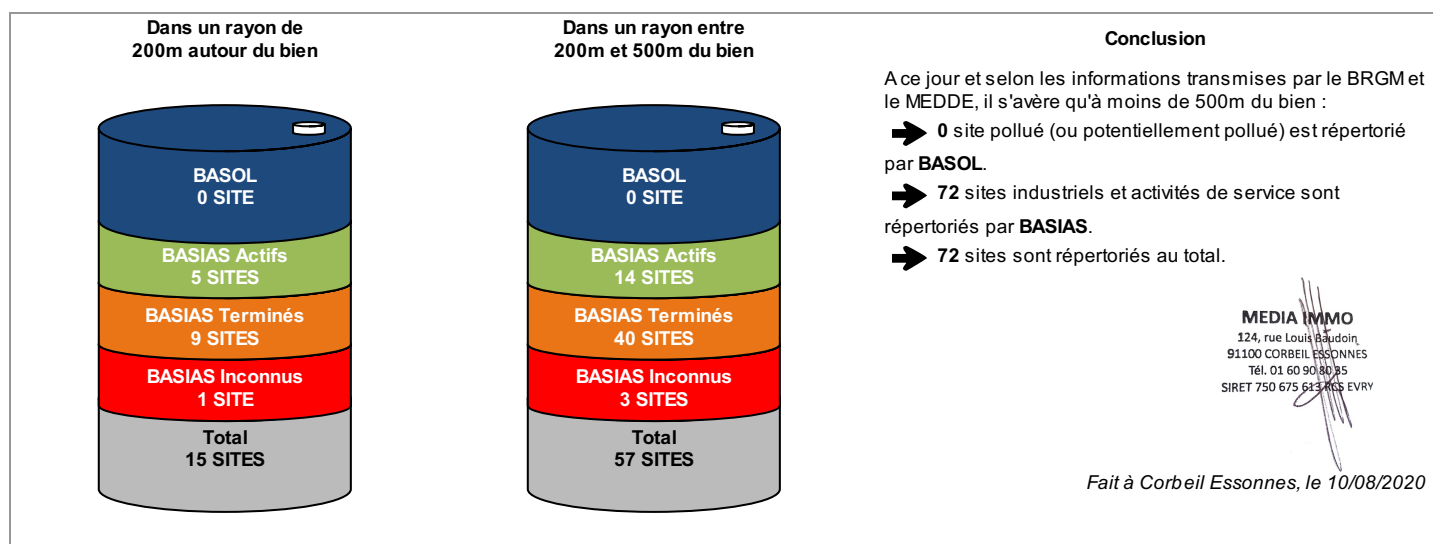
Effet de Surpression Approuvé le 10/07/2012
Effet Thermique Approuvé le 10/07/2012
Projection Approuvé le 10/07/2012

Renouvelé le 25/10/2021

Etat des Risques de Pollution des Sols (ERPS)*



Réalisé en ligne** par	Media Immo
Pour le compte de	DIAGIMMO65
Numéro de dossier	1334/RAW
Date de réalisation	10/08/2020
Localisation du bien	12 place brauhauban 65000 TARBES
Section cadastrale	BD 502
Altitude	311.97m
Données GPS	Latitude 43.231463 - Longitude 0.074788
Désignation du vendeur	SCI CG INVEST
Désignation de l'acquéreur	



* Ce présent document n'a pour but que de communiquer, A TITRE INFORMATIF, à l'acquéreur ou au locataire, les informations rendues publiques par l'Etat concernant les risques de pollution des sols.

** Media Immo réalise, sous sa seule responsabilité, l'ERPS du client. Ceci sous couvert que les informations de localisation du bien transmises par le client soient exactes et que les informations obtenues sur les bases de données BASOL et BASIAS et des futurs SIS soient à jour.

Document réalisé à partir des bases de données **BASIAS** et **BASOL**
(gérées par le **BRGM** - Bureau de Recherches Géologiques et Minières et le **MEDDE** - Ministère de l'Ecologie, du Développement Durable et de l'Energie)

SOMMAIRE

Synthèse de votre Etat des Risques de Pollution des Sols
Qu'est-ce que l'Etat des Risques de Pollution des Sols (ERPS) ?
Cartographie des sites situés à moins de 200m du bien et à moins de 500m du bien
Inventaire des sites situés à moins de 200m du bien, 500m du bien et non localisés

Qu'est-ce que l'ERPS ?

Ce document n'a pour but que de communiquer, A TITRE INFORMATIF, à l'acquéreur ou au locataire, les informations rendues publiques par l'Etat concernant les risques de pollution des sols.

Doit-on prévoir de prochains changements ?

Qui : En application du **Décret n°2015-1353 du 26 octobre 2015** prévus par l'article L.125-6 du code de l'environnement, l'actuel ERPS sera progressivement interprété par l'élaboration de Secteurs d'Information sur les Sols, plus communément appelés les **SIS** et seront intégrés à l'**ERNMT**.

Dans quels délais ?

Le décret nous informe que les pouvoirs publics territoriaux de chaque département doivent élaborer et valider les SIS **entre le 1er janvier 2016 et le 1er janvier 2019**.

Que propose Media Immo durant ces 3 ans ?

Jusqu'à la mise en application progressive des arrêtés préfectoraux relatifs aux SIS, **Media Immo** vous transmet, à **titre informatif**, les informations actuellement disponibles et rendues publiques par l'Etat à travers les bases de données **BASOL** et **BASIAS**.

Que signifient BASOL et BASIAS ?

➔ **BASOL** : **BA**se de données des sites et **SOL**s pollués (ou potentiellement pollués) par les activités industrielles appelant une action des pouvoirs publics, à titre préventif ou curatif.

➔ **BASIAS** : Base de données d'**Anciens Sites Industriels** et **Activités de Service**, réalisée essentiellement à partir des archives et gérée par le **BRGM** (Bureau de **R**echerches **G**éologiques et **M**inières). **Il faut souligner qu'une inscription dans BASIAS ne préjuge pas d'une éventuelle pollution à son endroit.**

Comment sont établis les périmètres et attributs des futurs SIS ?

Le préfet élabore la liste des projets de SIS et la porte à connaissance des maires de chaque commune. L'avis des maires est recueilli, puis les informations de pollution des sols sont mises à jour grâce à la contribution des organismes participants. Ces secteurs seront représentés dans un ou plusieurs documents graphiques, à **l'échelle cadastrale**.

Qu'est-ce qu'un site pollué ?

Un site pollué est un site qui, du fait d'anciens dépôts de déchets ou d'infiltration de substances polluantes, présente une pollution susceptible de provoquer une nuisance ou un risque pérenne pour les personnes ou l'environnement. Ces situations sont souvent dues à d'anciennes pratiques sommaires d'élimination des déchets, mais aussi à des fuites ou à des épandages de produits chimiques, accidentels ou pas. Il existe également autour de certains sites des contaminations dues à des retombées de rejets atmosphériques accumulés au cours des années voire des décennies.

Quels sont les risques si le vendeur ou le bailleur n'informe pas l'acquéreur ou le locataire ?








« À défaut et si une pollution constatée rend le terrain impropre à la destination précisée dans le contrat, **dans un délai de deux ans à compter de la découverte de la pollution**, l'acquéreur ou le locataire a le choix de demander la **résolution du contrat** ou, selon le cas, de **se faire restituer une partie du prix de vente ou d'obtenir une réduction du loyer**. L'acquéreur peut aussi demander la **réhabilitation du terrain aux frais du vendeur** lorsque le coût de cette réhabilitation ne paraît pas disproportionné par rapport au prix de vente ». (Extrait du Décret)





Cartographie des sites

situés à moins de 200m du bien et à moins de 500m du bien



200m

-  BASOL : BAse de données des sites et SOLs pollués (ou potentiellement pollués)
-  BASIAS en activité : Base de données d'Anciens Sites Industriels et Activités de Service
-  BASIAS dont l'activité est terminée : Base de données d'Anciens Sites Industriels et Activités de Service
-  BASIAS dont l'activité est inconnue : Base de données d'Anciens Sites Industriels et Activités de Service
-  Emplacement du bien
-  Zone de 200m autour du bien
-  Zone de 500m autour du bien

Retrouvez sur cette cartographie un inventaire des sites pollués (ou potentiellement pollués) situés à moins de 500m du bien représentés par les pictos   et  et .

Chacun de ces pictos est détaillé sur la page suivante grâce à sa lettre et son numéro (A2, B4, ...) qui vous aideront à vous repérer sur la carte.

Inventaire des sites

situés à moins de 200m du bien et à moins de 500m du bien

Repère	Nom	Activité des sites situés à moins de 200m	Adresse	Distance (Environ)
C3	PRESSING BEL ET BLANC, MAISON ALTHABEGOITY (STE) / PRESSING	Blanchisserie-teinturerie (gros, ou détail lorsque les pressings de quartier sont retenus par le Comité de pilotage de l'IHR) ; blanchissement et traitement des pailles, fibres textiles, chiffons	MARCHE BRAUHAUBAN (PLACE) N°4 TARBES	62 m
C3	CLOS / CONCESSIONNAIRE SOLEX	Commerce et réparation de motocycles et de bicyclettes, Commerce de gros, de détail, de desserte de carburants en magasin spécialisé (station service de toute capacité de stockage)	GONES (RUE DE) TARBES	85 m
B3	LYONNAISE DES EAUX ET DE L'ECLAIRAGE (STE) / USINE A GAZ USINE A GAZ	Production et distribution de combustibles gazeux (usine à gaz)	FOCH MARECHAL (RUE) N°6 BIS TARBES	110 m
C4	CREDIT LYONNAIS (CL) / TRANSFORMATEUR	Transformateur (PCB, pyralène, ...)	MARCHEAL FOCH (RUE DU) N°14 TARBES	116 m
D3	BURRUS Bernard / PRESSING, NETTOYAGE A SEC	Blanchisserie-teinturerie (gros, ou détail lorsque les pressings de quartier sont retenus par le Comité de pilotage de l'IHR) ; blanchissement et traitement des pailles, fibres textiles, chiffons	LARREY (RUE) N°40 TARBES	124 m
D3	PYRENEES PEINTURE DECORATION (2003) / DEPOT PEINTURE ; ESCALONA (1939) / GARAGE	Garages, ateliers, mécanique et soudure, Fabrication et/ou stockage (sans application) de peintures, vernis, encres et mastics ou solvants	LARREY (RUE) N°32 TARBES	125 m
D3	RENAULT / GARAGE , ESSO STANDARD / DLI	Dépôt de liquides inflammables (D.L.I.), Garages, ateliers, mécanique et soudure	GONNES (RUE DES) TARBES	126 m
B3	DUSSEQUE Pierre / IMPRIMERIE	Imprimerie et services annexes (y compris reliure, photogravure,...)	BRAUHAUBAN (RUE) N°6 TARBES	169 m
B3	LYS DE PAQUES STE / DEPOT DE PRODUITS EXPLOSIFS ARTIFICES DE DIVERTISSEMENT	Stockage de produits chimiques (minéraux, organiques, notamment ceux qui ne sont pas associés à leur fabrication, ...)	BRAUHAUBAN (14, RUE) TARBES	169 m
C4	FRANCAISE DES MAGASINS PYRENEENS / DLI	Dépôt de liquides inflammables (D.L.I.)	FOCH MARECHAL (RUE) N°28 TARBES	170 m
C2	DARRODES / CARROSSIER	Carrosserie, atelier d'application de peinture sur métaux, PVC, résines, plastiques (toutes pièces de carénage, internes ou externes, pour véhicules...)	SOULT (RUE) N°5 TARBES	173 m
B3	GIRAUD / NETTOYAGE A SEC	Blanchisserie-teinturerie (gros, ou détail lorsque les pressings de quartier sont retenus par le Comité de pilotage de l'IHR) ; blanchissement et traitement des pailles, fibres textiles, chiffons	BRAUHAUBAN (RUE) N°5 TARBES	179 m
B2	DESPLANTEZ / GARAGE GARAGE MODERNE	Garages, ateliers, mécanique et soudure	BIGORRE (RUE) N°19 TARBES	184 m
C4	LESTRADE Henri (ENTREPRISE) / TEINTURERIE	Blanchisserie-teinturerie (gros, ou détail lorsque les pressings de quartier sont retenus par le Comité de pilotage de l'IHR) ; blanchissement et traitement des pailles, fibres textiles, chiffons	LAMARTINE (RUE) TARBES	186 m
C2	ROBIN / GARAGE	Garages, ateliers, mécanique et soudure	BIGORRE (RUE) N°21 TARBES	191 m

Repère	Nom	Activité des sites situés de 200m à 500m	Adresse	Distance (Environ)
C2	INDUSTRIELLE DES PETROLES STE (1939) , LABADIE (1912) / GARAGE DLI	Garages, ateliers, mécanique et soudure	SOULT (RUE) N° 20 ET LARREY (RUE) N° 17-21 TARBES	202 m
B3	CARRET Fils (ENTREPRISE) / CORROIERIE	Apprêt et tannage des cuirs ; préparation et teinture des fourrures et cuirs (tannerie, mégisserie, corroierie, peaux vertes ou bleues)	BRAUHAUBAN (RUE) N°9 TARBES	203 m
D4	BACQUE Marcel / GARAGE	Garages, ateliers, mécanique et soudure, Commerce de gros, de détail, de desserte de carburants en magasin spécialisé (station service de toute capacité de stockage)	LARREY (RUE) TARBES	208 m
D4	CANDAU / GARAGE	Garages, ateliers, mécanique et soudure	LARREY (RUE) TARBES	208 m
B2	DUPLANTEZ Gaston / DLI	Dépôt de liquides inflammables (D.L.I.)	THIERS (RUE) N°16 TARBES	208 m
B3	BALDET / GARAGE	Garages, ateliers, mécanique et soudure	VERDUN (PLACE) N° 18 TARBES	234 m
C4	PYRENEENNE DE MAGASINS (STE) / TRANSFORMATEUR	Transformateur (PCB, pyralène, ...)	DESAIX (RUE) N°3 TARBES	250 m
D4	TELECOMMUNICATIONS (DIRECTEUR DES) / TRANSFORMATEUR	Transformateur (PCB, pyralène, ...)	LARREY (RUE) N°56 TARBES	255 m

Repère	Nom	Activité des sites situés de 200m à 500m	Adresse	Distance (Environ)
D3	DUCOUSSO JEAN AIME RENE (2, 1929), MONDIN YVES AUGUSTE MAURICE (1, 1925)/ TRAVAIL DU CAOUTCHOUC AVEC EMPLOI DE SOLVANT	Fabrication de caoutchouc synthétique (dont fabrication et/ou dépôt de pneus neufs et rechapage, ...)	TARBES	257 m
C2	TARBELAV (STE) / LAVERIE	Blanchisserie-teinturerie (gros, ou détail lorsque les pressings de quartier sont retenus par le Comité de pilotage de l'IHR) ; blanchissement et traitement des pailles, fibres textiles, chiffons	REFFYE (COURS) N°4BIS TARBES	264 m
B2	BON ET COUCK (1944), BON ET QUENARD (1949) / GARAGE GARAGE BON ET QUENARD	Garages, ateliers, mécanique et soudure, Mécanique industrielle, Chaudronnerie, tonnellerie	REFFYE (COURS DE) N°9BIS TARBES	279 m
B3	LIGNON / DLI	Commerce de gros, de détail, de desserte de carburants en magasin spécialisé (station service de toute capacité de stockage)	TARBES	283 m
B2	FARRAC / ATELIER DE DORURE ET ARGENTERIE	Fabrication de verre et d'articles en verre et atelier d'argenture (miroir, cristal, fibre de verre, laine de roche)	SOUCCOURIEU (RUE) N°5 TARBES	289 m
C4	ELF France TARBES URAC (STE) /STATION-SERVICE	Commerce de gros, de détail, de desserte de carburants en magasin spécialisé (station service de toute capacité de stockage),Dépôt de liquides inflammables (D.L.I.)	MARECHAL FOCH (RUE) TARBES	296 m
C4	NOUVELLES GALERIES / DLI ET TRANSFORMATEUR	Dépôt de liquides inflammables (D.L.I.),Transformateur (PCB, pyralène, ...)	FOCH Maréchal (rue) TARBES	296 m
B2	ESPERON A.(ENTREPRISE) / GARAGE ET DLI STATION PURFINA	Dépôt de liquides inflammables (D.L.I.),Commerce de gros, de détail, de desserte de carburants en magasin spécialisé (station service de toute capacité de stockage),Garages, ateliers, mécanique et soudure	LASSALLE Georges (RUE) N°2, 31 ou 17 bis TARBES	303 m
C1	PELLET Antoine (1973) , PELLET Anna (1963) / STATION SERVICE ET GARAGE STATION 3000	Dépôt de liquides inflammables (D.L.I.),Garages, ateliers, mécanique et soudure,Commerce de gros, de détail, de desserte de carburants en magasin spécialisé (station service de toute capacité de stockage)	BIGORRE REGIMENT (RUE DU) N° 32 ET 34 POUR LA STATION SERVICE ET ACCES AU GARAGE PAR LE 17 RUE DES P TARBES	304 m
B2	DOURS PNEUS / GARAGE	Garages, ateliers, mécanique et soudure	REFFYE (COURS) N°13 BIS TARBES	306 m
D4	VERDALLE (ENTREPRISE) / CONSTRUCTION MACHINES AGRICOLES	Fabrication de coutellerie,Fabrication de machines agricoles et forestières (tracteurs...) et réparation	DESAIX (RUE) N°24 TARBES	307 m
C1	STATION EFCO / STATION SERVICE STATION EFCO - ESSENCE	Commerce de gros, de détail, de desserte de carburants en magasin spécialisé (station service de toute capacité de stockage)	BIGORRE (RUE) N°36 TARBES	311 m
D2	LAHERRERE Isidore (ENTREPRISE) / ATELIER DE CHAUDRONNERIE	Chaudronnerie, tonnellerie	HARAS (RUE DU) N°5 TARBES	319 m
C5	FOURCADE-CAMPARON / TEINTURERIE	Blanchisserie-teinturerie (gros, ou détail lorsque les pressings de quartier sont retenus par le Comité de pilotage de l'IHR) ; blanchissement et traitement des pailles, fibres textiles, chiffons	LAMARTINE (RUE) TARBES	323 m
C5	GASPALOU (ENTREPRISE) / TEINTURERIE	Blanchisserie-teinturerie (gros, ou détail lorsque les pressings de quartier sont retenus par le Comité de pilotage de l'IHR) ; blanchissement et traitement des pailles, fibres textiles, chiffons	LAMARTINE (RUE) TARBES	323 m
C5	LESTRADE Henri (ENTREPRISE) / TEINTURERIE	Blanchisserie-teinturerie (gros, ou détail lorsque les pressings de quartier sont retenus par le Comité de pilotage de l'IHR) ; blanchissement et traitement des pailles, fibres textiles, chiffons	LAMARTINE (Rue) TARBES	323 m
B2	DE LAFITOLE F. ET CHARREL D. / GARAGE CONCESSIONNAIRE RENAULT	Commerce de gros, de détail, de desserte de carburants en magasin spécialisé (station service de toute capacité de stockage)	BARERE BERTRAND (AV) N° 1,3 ET 16 TARBES	326 m
E3	CAISSE MUTUALITE SOCIALE AGRICOLE (C.M.S.A.) / TRANSFORMATEUR PCB	Transformateur (PCB, pyralène, ...)	CRONSTADT (RUE) N°22 TARBES	332 m
C1	LUSSANT Henri (ENTREPRISE) / GARAGE	Garages, ateliers, mécanique et soudure	LARREY (RUE) N°4 TARBES	341 m
E3	PESCACH / PRESSING	Blanchisserie-teinturerie (gros, ou détail lorsque les pressings de quartier sont retenus par le Comité de pilotage de l'IHR) ; blanchissement et traitement des pailles, fibres textiles, chiffons	IV SEPTEMBRE (RUE DU) N°5 TARBES	352 m
C1	AGOP IME JOSEPH FORGUES / PRESSING	Blanchisserie-teinturerie (gros, ou détail lorsque les pressings de quartier sont retenus par le Comité de pilotage de l'IHR) ; blanchissement et traitement des pailles, fibres textiles, chiffons	PYRÉNÉES (RUE DES) N°10 TARBES	353 m
C1	BAYOL Camille / DEPOT D'EXPLOSIFS	Stockage de produits chimiques (minéraux, organiques, notamment ceux qui ne sont pas associés à leur fabrication, ...)	PYRENEES (RUE DES) N°63 TARBES	359 m
C1	ROUMAGUELLES Paul / ATELIER DE NETTOYAGE	Blanchisserie-teinturerie (gros, ou détail lorsque les pressings de quartier sont retenus par le Comité de pilotage de l'IHR) ; blanchissement et traitement des pailles, fibres textiles, chiffons	PYRENEES (RUE DES) N°39 TARBES	359 m
B5	TCHORBADJIAN Huguette / TEINTURERIE (1956) , BLOCH RENE / STATION DE LAVAGE AUTOMATIQUE (1950) TEINTURERIE SOYLENE	Ennoblement textile (teinture, impression,...),Blanchisserie-teinturerie (gros, ou détail lorsque les pressings de quartier sont retenus par le Comité de pilotage de l'IHR) ; blanchissement et traitement des pailles, fibres textiles, chiffons	BRAUHAUBAN (RUE) N°58 TARBES	367 m
C1	DOME / DLI	Commerce de gros, de détail, de desserte de carburants en magasin spécialisé (station service de toute capacité de stockage)	TARBES	369 m

Repère	Nom	Activité des sites situés de 200m à 500m	Adresse	Distance (Environ)
B2	VIVAC Blaise Antoine (ENTREPRISE) / DORURE ET ARGENTERIE	Fabrication de verre et d'articles en verre et atelier d'argenterie (miroir, cristal, fibre de verre, laine de roche)	NEUVE ST LOUIS (RUE) TARBES	369 m
A2	DEBAT Jean-Marie (ENTREPRISE) / TANNERIE CORROIERIE	Apprêt et tannage des cuirs ; préparation et teinture des fourrures et cuirs (tannerie, mégisserie, corroierie, peaux vertes ou bleues)	LASSALLE Georges (RUE) N°21 TARBES	384 m
C5	TCHORBADJIAN / TEINTURERIE-PRESSING SOYLENE	Blanchisserie-teinturerie (gros, ou détail lorsque les pressings de quartier sont retenus par le Comité de pilotage de l'IHR) ; blanchissement et traitement des pailles, fibres textiles, chiffons	FOCH MARECHAL (RUE) N°89 TARBES	390 m
D1	FAGUET P. / PYRENEES CAOUTCHOUC SERVICE	Fabrication de caoutchouc synthétique (dont fabrication et/ou dépôt de pneus neufs et rechapage, ...)	CRONSTADT (RUE) N°8BIS TARBES	402 m
E3	LAFITTE Edouard (ENTREPRISE) / FONDERIE	Fonderie	FOULD Achille (RUE) N°3 TARBES	423 m
E4	FRANCAISE DE RAFFINAGE (CIE, SA) / DLI RELAIS LE FIGAROL	Dépôt de liquides inflammables (D.L.I.)	IV SEPTEMBRE (RUE DU) TARBES	431 m
B5	PRADA ET CACHE / USINE DE TRAITEMENT DES TERRES FERRUGINEUSES COLORANTES	Stockage de résidus miniers après traitement des minerais métalliques non ferreux	DEVILLE PROLONGEE (RUE) TARBES	434 m
D5	SAINT-LAURENS ANDRE (M. LE DIRECTEUR DE L'URSSAF) / TRANSFORMATEUR AU PCB	Transformateur (PCB, pyralène, ...)	LATIL (RUE) N°15 TARBES	436 m
D5	CAISSE PRIMAIRE D'ASSURANCE MALADIE (C.P.A.M.) / TRANSFORMATEUR PCB	Transformateur (PCB, pyralène, ...)	BOIS (PLACE AU) N°8 TARBES	453 m
D5	GAMET Vincent (ENTREPRISE) / FONDERIE DE METAUX	Fonderie	BOIS (PLACE AU) TARBES	453 m
D5	HENYAS / FONDERIE FONDERIE HENYAS	Fonderie	MARCHE AU BOIS (PLACE DU) TARBES	453 m
D5	HEUGAS Jean (ENTREPRISE) / FONDEUR MECANICIEN POUR LA CONSTRUCTION	Fabrication d'éléments en métal pour la construction (portes, poutres, grillage, treillage...),Fonderie	BOIS (PLACE AU) TARBES	453 m
C5	BAQUE / MECANICIEN , GARAGE	Garages, ateliers, mécanique et soudure	LARREY (RUE) N°45 TARBES	458 m
A2	SAINT MARTIN (ENTREPRISE) / GARAGE	Garages, ateliers, mécanique et soudure	LASSALLE Georges (RUE) N°25 TARBES	466 m
A1	?/ REPARATION DE VEHICULES , PETROLES SHELL BERRE STE / DLI	Garages, ateliers, mécanique et soudure,Dépôt de liquides inflammables (D.L.I.)	VIC (RTE DE) TARBES	471 m
A1	?/ VENTE ET REPARATION DE VEHICULE , FERRERO ANGEL, DUPRAT Raoul, LANGLOIS / STATION SERVICE	Dépôt de liquides inflammables (D.L.I.),Garages, ateliers, mécanique et soudure,Commerce de gros, de détail, de desserte de carburants en magasin spécialisé (station service de toute capacité de stockage)	VIC (RTE DE) TARBES	471 m
A1	A.F.P.A. CENTRE DE FORMATION PROFESSIONNELLE DES ADULTES (C. F. P. A.) / TRANSFORMATEUR	Transformateur (PCB, pyralène, ...)	VIC (RTE DE) TARBES	471 m
A1	COINCON ET TABACCHI / DEPOT DE FERRAILLES CARROSSERIE	Démantèlement d'épaves, récupération de matières métalliques recyclables (ferraille, casse auto...),Carrosserie, atelier d'application de peinture sur métaux, PVC, résines, plastiques (toutes pièces de carénage, internes ou externes, pour véhicules...)	TARBES	471 m
A1	COINÇON Gérard / CARROSSIER (CHAUDRONNERIE, TONNELERIE, VERNISSAGE, PEINTURE)	Carrosserie, atelier d'application de peinture sur métaux, PVC, résines, plastiques (toutes pièces de carénage, internes ou externes, pour véhicules...)	VIC (RTE DE) TARBES	471 m
A1	MONTESINOS / CARROSSIERIE	Carrosserie, atelier d'application de peinture sur métaux, PVC, résines, plastiques (toutes pièces de carénage, internes ou externes, pour véhicules...)	VIC (RTE DE) TARBES	471 m
A1	TRONCQUEZ (ENTREPRISE) / ATELIER DE SERRURERIE ET CONSTRUCTION METALLIQUE	Fabrication de coutellerie,Forge, marteaux mécaniques, emboutissage, estampage, matriçage découpé ; métallurgie des poudres	VIC (RTE DE) TARBES	471 m
A2	BALDET (ENTREPRISE) / GARAGE	Garages, ateliers, mécanique et soudure	BARRERE BERTRAND (BD) N°20 TARBES	480 m
A1	BODIN / DORURE ET ARGENTURE	Fabrication de verre et d'articles en verre et atelier d'argenterie (miroir, cristal, fibre de verre, laine de roche)	TORNE ABBE (RUE) N°46 TARBES	484 m
E5	SOUHELHAN Henri (ENTREPRISE) (1924), MENJOU Henri (1909) / FQUE VERNIS	Blanchisserie-teinturerie (gros, ou détail lorsque les pressings de quartier sont retenus par le Comité de pilotage de l'IHR) ; blanchissement et traitement des pailles, fibres textiles, chiffons,Fabrication et/ou stockage (sans application) de peintures, vernis, encres et mastics ou solvants	IV SEPTEMBRE (RUE DU) N°10 TARBES	490 m

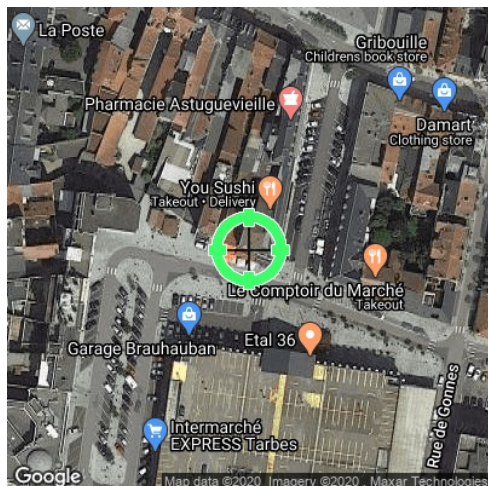
Nom	Activité des sites non localisés	Adresse
EDF GDF / USINE A GAZ CENTRE EDF GDF SERVICES	Production et distribution de combustibles gazeux (usine à gaz)	LOUBET (AV) TARBES

Nom	Activité des sites non localisés	Adresse
FORGES ET ATELIERS DE L'A DOUR (STE) / REPARATION DE MACHINES ET WAGONS GACHE Ancienne usine	Fabrication de machines agricoles et forestières (tracteurs...) et réparation	TARBES
ABADIE Gabriel (ENTREPRISE) / TEINTURERIE	Blanchisserie-teinturerie (gros, ou détail lorsque les pressings de quartier sont retenus par le Comité de pilotage de l'IHR) ; blanchissement et traitement des pailles, fibres textiles, chiffons	ORIENT (RUE DE L') TARBES
MONTEAN Pierre (ENTREPRISE) / TEINTURERIE	Blanchisserie-teinturerie (gros, ou détail lorsque les pressings de quartier sont retenus par le Comité de pilotage de l'IHR) ; blanchissement et traitement des pailles, fibres textiles, chiffons	ORIENT (RUE DE) N°6 TARBES
EMBRUN François (ENTREPRISE) / FQUE ALLUMETTES CHIMIQUES	Fabrication de produits explosifs et inflammables (allumettes, feux d'artifice, poudre,...)	ADOUR (QUARTIER DE L') TARBES
ROCH Martin (ENTREPRISE) / FQUE ALLUMETTES CHIMIQUES	Fabrication de produits explosifs et inflammables (allumettes, feux d'artifice, poudre,...)	BOSC (RUE) N°17 TARBES
VILLENEUVE Louis (ENTREPRISE) / FONDERIE DE CLOCHES	Fonderie	PAPETERIE (RUE DE LA) TARBES
DARMAGNAC Jean (ENTREPRISE) / FONDERIE DE CUIVRE ET D'ETAIN POUR LA FABRICATION DE BRONZE	Fonderie	GESTAS (QUARTIER) TARBES
LABURRY Antoine (ENTREPRISE) / FQUE ALUMETTES	Fabrication et trituration du soufre ; fabrication de mèches soufrées	TARBES
LAFFOURCADE (ENTREPRISE) / SERRURERIE	Fabrication de machines agricoles et forestières (tracteurs...) et réparation	ORIENT (RUE DE L') TARBES
SABATHIE CASTETS TONON / TANNERIE	Apprêt et tannage des cuirs ; préparation et teinture des fourrures et cuirs (tannerie, mégisserie, corroierie, peaux vertes ou bleues)	FROGE ANSELME (RUE) TARBES
DUPONT M.M / PAPETERIE	Fabrication de pâte à papier, de papier et de carton	ORIENT (RUE DE L') TARBES
ATELIER DE CONSTRUCTION DE L'ARTILLERIE	Fabrication d'armes et de munitions, Fabrication de produits explosifs et inflammables (allumettes, feux d'artifice, poudre,...)	TARBES
PICASSE / DLI	Dépôt de liquides inflammables (D.L.I.)	TARBES
GENERALE DES HUILES ET DE PETROLE (STE)	Dépôt de liquides inflammables (D.L.I.)	TARBES
POUEY Bernard (ENTREPRISE) / TANNERIE	Apprêt et tannage des cuirs ; préparation et teinture des fourrures et cuirs (tannerie, mégisserie, corroierie, peaux vertes ou bleues)	ACQUEREURS (RUE DES) TARBES
MOTHE Jean (ENTREPRISE) / TANNERIE CORROIERIE	Apprêt et tannage des cuirs ; préparation et teinture des fourrures et cuirs (tannerie, mégisserie, corroierie, peaux vertes ou bleues)	FOIRAIL (IMPASSE DU) TARBES
TAPIE Jean-Marie (ENTREPRISE) / TANNERIE CORROIERIE	Apprêt et tannage des cuirs ; préparation et teinture des fourrures et cuirs (tannerie, mégisserie, corroierie, peaux vertes ou bleues)	FOIRAIL (IMPASSE DU) TARBES
DEBAT Jean-Marie (ENTREPRISE) / TANNERIE CORROIERIE	Apprêt et tannage des cuirs ; préparation et teinture des fourrures et cuirs (tannerie, mégisserie, corroierie, peaux vertes ou bleues)	JARDINS (RUE DES) N°12 (AD65; 5M164) OU N° 10 ? (AD65; 5M78) TARBES
LAYRISSE Jean (ENTREPRISE) / TANNEUR	Apprêt et tannage des cuirs ; préparation et teinture des fourrures et cuirs (tannerie, mégisserie, corroierie, peaux vertes ou bleues)	ACQUEREURS (RUE DES) TARBES
VERGEZ (ENTREPRISE) / TANNERIE CORROIERIE	Apprêt et tannage des cuirs ; préparation et teinture des fourrures et cuirs (tannerie, mégisserie, corroierie, peaux vertes ou bleues)	FOIRAIL (IMPASSE DU) TARBES
LY ONNAISE DES EAUX ET DE L'ECLAIRAGE (SA) / FQUE DE GAZ	Production et distribution de combustibles gazeux (usine à gaz)	TARBES
MERVILLE ET FILS / STEP	Collecte et traitement des eaux usées (station d'épuration)	TARBES
FABRIQUE DE MATERIEL DE FORAGE	Fabrication d'autres machines-outils (à préciser)	TARBES
ESSO SERVICE BIGOURDAN / STATION SERVICE	Commerce de gros, de détail, de desserte de carburants en magasin spécialisé (station service de toute capacité de stockage)	LOURDES (RTE DE) N°52 TARBES
STATION SERCO / STATION SERVICE	Commerce de gros, de détail, de desserte de carburants en magasin spécialisé (station service de toute capacité de stockage)	LOURDES (RTE DE) TARBES
GELE Pierre / DLI + GARAGE	Commerce de gros, de détail, de desserte de carburants en magasin spécialisé (station service de toute capacité de stockage), Garages, ateliers, mécanique et soudure	LOURDES (RTE DE) TARBES
NOGUES Pierre / ATELIER CARROSSERIE ET PEINTURE AU PISTOLET	Carrosserie, atelier d'application de peinture sur métaux, PVC, résines, plastiques (toutes pièces de carénage, internes ou externes, pour véhicules...)	DUBERN LOT N°2 (LOTISSEMENT) TARBES
MOBIL OIL FRANCAISE (STE) / DESSERTE CARBURANT	Commerce de gros, de détail, de desserte de carburants en magasin spécialisé (station service de toute capacité de stockage)	LOURDES (RTE DE) TARBES
MICHEL Pierre / DESSERTE CARBURANTS	Commerce de gros, de détail, de desserte de carburants en magasin spécialisé (station service de toute capacité de stockage)	LOURDES (RTE DE) N°75 TARBES
SALUBRITE TARBAISE / STE DE VIDANGES	Dépôt d'immondices, dépotoir à vidanges (ancienne appellation des déchets ménagers avant 1945)	TARBES
COMMUNE DE TARBES / STEP	Collecte et traitement des eaux usées (station d'épuration)	TARBES
ROS Roger / DLI	Dépôt de liquides inflammables (D.L.I.)	LOTISSEMENT LA GAROUNERE RN 117 TARBES
GATEF / MERLIN PRESSING CREATIONS	Blanchisserie-teinturerie (gros, ou détail lorsque les pressings de quartier sont retenus par le Comité de pilotage de l'IHR) ; blanchissement et traitement des pailles, fibres textiles, chiffons	TARBES
CALAS / DEPOT DE PRODUITS AGROPHARMACEUTIQUES	Activités de soutien à l'agriculture et traitement primaire des récoltes (coopérative agricole, entrepôt de produits agricoles stockage de phytosanitaires, pesticides, ...), Stockage de produits chimiques (minéraux, organiques, notamment ceux qui ne sont pas associés à leur fabrication, ...)	TARBES
GRAND GARAGE F. COLLONGUES(1956) , MANOL (1928) / GARAGE ET DLI ESSO SERVICE	Dépôt de liquides inflammables (D.L.I.), Garages, ateliers, mécanique et soudure	LEFRANC (RUE) N°23 TARBES
LA FARGE (2, 1937), HARITCALDE CR. CLAUZIER (1, 1936) / FABRIQUE DE COLLE FORTE	Fabrication et/ou stockage de colles, gélatines, résines synthétiques, gomme, mastic,	TARBES

Nom	Activité des sites non localisés	Adresse
COOPERATIVE LAITIERE (UNION) / DLI	Dépôt de liquides inflammables (D.L.I.)	TARBES
PORTAL Louis / ATS TARBES	Utilisation de sources radioactives et stockage de substances radioactives (solides, liquides ou gazeuses)	TARBES
LA CLERGUE Denise / LAVERIE AUTOMATIQUE	Blanchisserie-teinturerie (gros, ou détail lorsque les pressings de quartier sont retenus par le Comité de pilotage de l'IHR) ; blanchissement et traitement des pailles, fibres textiles, chiffons	TARBES
LECLERC / CARROSSERIE AUTO	Garages, ateliers, mécanique et soudure	LOURDES (RTE DE) N°98 TARBES
LEGATHE ETS / GARAGEVEHICULES AUTO, DLI	Garages, ateliers, mécanique et soudure	TARBES
LESCURE Jean / PRESSING AUTOMATIQUE	Collecte et traitement des eaux usées (station d'épuration)	TARBES
BOUSSON / TRANSPORTS	Dépôt de liquides inflammables (D.L.I.)	LA CAUSSADE (CHEMIN) TARBES
REVOT Aragnac / GARAGISTE	Garages, ateliers, mécanique et soudure	TARBES
LACAZE René / STATION DE LAVAGE DE LINGE	Blanchisserie-teinturerie (gros, ou détail lorsque les pressings de quartier sont retenus par le Comité de pilotage de l'IHR) ; blanchissement et traitement des pailles, fibres textiles, chiffons	TARBES
CANTET R. / STATION SERVICE STATION SHELL BERRE	Commerce de gros, de détail, de desserte de carburants en magasin spécialisé (station service de toute capacité de stockage)	TARBES
ELAN, ANTAR-FERRATO Dominique / STATION SERVICE ANTAR	Commerce de gros, de détail, de desserte de carburants en magasin spécialisé (station service de toute capacité de stockage)	LOURDES (RTE DE) N°10 TARBES
ATELIER DE FULMINATERIE / EXPLOSIFS	Fabrication de produits explosifs et inflammables (allumettes, feux d'artifice, poudre,...)	TARBES
LABAGNERE / ATELIER RADIO-ELECTRIQUE	Fabrication de produits électroniques grand public, d'appareils de réception, enregistrement ou reproduction du son et de l'image (T.V., hi-fi, caméra, ...)	TARBES
ARNAUDY Pierre / REPRESENTANT	Commerce de gros, de détail, de desserte de carburants en magasin spécialisé (station service de toute capacité de stockage)	TARBES
FAP / MATERIEL DE FORAGE FAP	Fabrication d'autres machines d'usage général (pompe, moteur, turbine, compresseur, robinets, organe mécanique de transmission)	TARBES
SELOXY DE / USINE DE SULFATE DE CUIVRE	Fabrication et/ou stockage de pesticides et d'autres produits agrochimiques (phytosanitaires, fongicides, insecticides, ...)	TARBES
PERFECT / PRESSING	Blanchisserie-teinturerie (gros, ou détail lorsque les pressings de quartier sont retenus par le Comité de pilotage de l'IHR) ; blanchissement et traitement des pailles, fibres textiles, chiffons	RÉPUBLIQUE (RUE DE LA) N°21 TARBES
POSTES ET TELECOMMUNICATIONS / DEPOT D'EXPLOSIFS	Stockage de produits chimiques (minéraux, organiques, notamment ceux qui ne sont pas associés à leur fabrication, ...)	TARBES
PTT / DEPOT D'EXPLOSIFS	Stockage de produits chimiques (minéraux, organiques, notamment ceux qui ne sont pas associés à leur fabrication, ...)	TARBES
ARSENAL (ATELIER DE CONSTRUCTION) / OBUSSERIE	Fabrication d'armes et de munitions	TARBES
BANQUE NATIONALE DE PARIS (BNP) / TRANSFORMATEUR PCB AU PYRALÈNE	Transformateur (PCB, pyralène, ...)	TARBES
CITE ADMINISTRATIVE REFFYE / TRANSFORMATEUR	Transformateur (PCB, pyralène, ...)	TARBES
COURTY (CLINIQUE) / TRANSFORMATEUR	Transformateur (PCB, pyralène, ...)	TARBES
DEJEAN CHRISTINE / PRESSING	Blanchisserie-teinturerie (gros, ou détail lorsque les pressings de quartier sont retenus par le Comité de pilotage de l'IHR) ; blanchissement et traitement des pailles, fibres textiles, chiffons	TARBES
DIRECTION DEPARTEMENTALE DES POSTES (DDP) / TRANSFORMATEUR PCB AU PYRALÈNE	Transformateur (PCB, pyralène, ...)	TARBES
FEDERATION DEPARTEMENTALE ET TRAVAUX PUBLICS (FD) / TRANSFORMATEUR PCB AU PYRALÈNE	Transformateur (PCB, pyralène, ...)	TARBES
GAMBETTA PRESSING M. SEGUIER (SARL) / PRESSING	Blanchisserie-teinturerie (gros, ou détail lorsque les pressings de quartier sont retenus par le Comité de pilotage de l'IHR) ; blanchissement et traitement des pailles, fibres textiles, chiffons	TARBES
GEDIAL DOUX SA / ATELIER CHARGES D'ACCUMULATEURS	Fabrication, réparation et recharge de piles et d'accumulateurs électriques	TARBES
JEJCIC CHRISTIAN / ATELIER ENTRETIEN ET REPARATIONS MECANIQUES	Garages, ateliers, mécanique et soudure	TARBES
LAFFAYE MICHEL / PRESSING	Blanchisserie-teinturerie (gros, ou détail lorsque les pressings de quartier sont retenus par le Comité de pilotage de l'IHR) ; blanchissement et traitement des pailles, fibres textiles, chiffons	TARBES
LAPIERRE MARC / DLI	Dépôt de liquides inflammables (D.L.I.)	TARBES
URSSAF / TRANSFORMATEUR	Transformateur (PCB, pyralène, ...)	TARBES
ECOLE SENDERE / TRANSFORMATEURS	Transformateur (PCB, pyralène, ...)	TARBES
MILLAT ELISE / LAVERIE-PRESSING	Blanchisserie-teinturerie (gros, ou détail lorsque les pressings de quartier sont retenus par le Comité de pilotage de l'IHR) ; blanchissement et traitement des pailles, fibres textiles, chiffons	TARBES
MULTISERVICES SARL / TEINTURERIE BLANCHISSERIE	Blanchisserie-teinturerie (gros, ou détail lorsque les pressings de quartier sont retenus par le Comité de pilotage de l'IHR) ; blanchissement et traitement des pailles, fibres textiles, chiffons	TARBES
POSTE DE BASTILLAC (EDF) / CONDENSATEURS USINE DE BASTILLAC	Transformateur (PCB, pyralène, ...)	TARBES
ST FRAI (MAISON) / TRANSFORMATEUR	Transformateur (PCB, pyralène, ...)	TARBES
TOOL HUGUES (STE) / ATELIER TRAITEMENT DE SURFACE	Traitement et revêtement des métaux (traitement de surface, sablage et métallisation, traitement électrolytique, application de vernis et peintures)	TARBES
USINE ELECTRIQUE BASTILLAC (EDF)	Transformateur (PCB, pyralène, ...)	TARBES

Nom	Activité des sites non localisés	Adresse
COMBUSTIBLES ET CARBURANTS DE L'OUEST (STE) / STATION SERVICE	Commerce de gros, de détail, de desserte de carburants en magasin spécialisé (station service de toute capacité de stockage)	TARBES
CHAMBRE DE COMMERCE ET D'INDUSTRIE (C. C. I.) / TRANSFORMATEUR ELECTRIQUE AU PYRALENE	Transformateur (PCB, pyralène, ...)	TARBES
ECOLE MARCEL PAGNOL / TRANSFORMATEURS	Transformateur (PCB, pyralène, ...)	TARBES
MAIRIE STADE/ TRANSFORMATEURS	Transformateur (PCB, pyralène, ...)	TARBES
STE PYRENEES AUTOMOBILES / GARAGE	Garages, ateliers, mécanique et soudure	TARBES
CAZENAVE-VERGEZ (Mme) / pressing	Blanchisserie-teinturerie (gros, ou détail lorsque les pressings de quartier sont retenus par le Comité de pilotage de l'IHR) ; blanchissement et traitement des pailles, fibres textiles, chiffons	TARBES
DDE / ATELIER DE MECANIQUE	Garages, ateliers, mécanique et soudure	TARBES
COMMUNE DE TARBES / DECHARGE SAUVAGE	Collecte et stockage des déchets non dangereux dont les ordures ménagères (décharge d'O.M. ; déchetterie)	TARBES
FAGET-PYRENEES CAOUTEL / DLI	Commerce de gros, de détail, de desserte de carburants en magasin spécialisé (station service de toute capacité de stockage)	TARBES
OMMA / DLI	Commerce de gros, de détail, de desserte de carburants en magasin spécialisé (station service de toute capacité de stockage)	TARBES
RUILLIER / DLI	Commerce de gros, de détail, de desserte de carburants en magasin spécialisé (station service de toute capacité de stockage)	TARBES
PELISSIER / DLI	Commerce de gros, de détail, de desserte de carburants en magasin spécialisé (station service de toute capacité de stockage)	TARBES
ATHALDE / DLI	Commerce de gros, de détail, de desserte de carburants en magasin spécialisé (station service de toute capacité de stockage)	TARBES
GIRAUX / DLI	Commerce de gros, de détail, de desserte de carburants en magasin spécialisé (station service de toute capacité de stockage)	TARBES
MASCAROS (VVE) / DLI	Commerce de gros, de détail, de desserte de carburants en magasin spécialisé (station service de toute capacité de stockage)	TARBES
DAMIENS COOPERATION / DLI	Commerce de gros, de détail, de desserte de carburants en magasin spécialisé (station service de toute capacité de stockage)	TARBES
CARRIE / DLI	Commerce de gros, de détail, de desserte de carburants en magasin spécialisé (station service de toute capacité de stockage)	TARBES
ESSO STANDARD / DLI	Dépôt de liquides inflammables (D.L.I.)	TARBES

Installations Classées pour la Protection de l'Environnement (ICPE)*



Réalisé en ligne** par	Media Immo
Pour le compte de	DIAGIMMO65
Numéro de dossier	1334/RAW
Date de réalisation	10/08/2020
Localisation du bien	12 place brauhauban 65000 TARBES
Section cadastrale	BD 502
Altitude	311.97m
Données GPS	Latitude 43.231463 - Longitude 0.074788
Désignation du vendeur	SCI CG INVEST
Désignation de l'acquéreur	

RÉFÉRENCES

Seules sont concernées les ICPE suivies par les DREAL (Directions régionales de l'environnement, de l'aménagement et du logement) pour la majorité des établissements industriels et les DD(CS)PP (Directions départementales (de la cohésion sociale et) de la protection des populations) pour les établissements agricoles, les abattoirs et les équarrissages et certaines autres activités agroalimentaires, avec distinction en attribut du type d'ICPE (SEVESO, IPPC, Silo, Carrière, Autres), de l'activité principale et des rubriques de la nomenclature des installations classées pour lesquelles l'établissement industriel est autorisé.

GÉNÉALOGIE

Cette base contient les installations soumises à autorisation ou à enregistrement (en construction, en fonctionnement ou en cessation d'activité). Les données proviennent d'une extraction de la base de données fournie par le Ministère de l'écologie, du développement durable et de l'énergie (MEDDE) et la géolocalisation est effectuée sur la base des coordonnées Lambert indiquées dans l'extraction.

QUALITÉ DES DONNÉES

Le niveau de précision de la localisation indiqué en attribut pour chaque ICPE est variable ; Elles peuvent être localisées au Centre de la commune concernée, à l'adresse postale, à leurs coordonnées précises ou leur valeur initiale.

*** Ce présent document n'a pour but que de communiquer, A TITRE INFORMATIF, à les informations rendues publiques par l'Etat.**

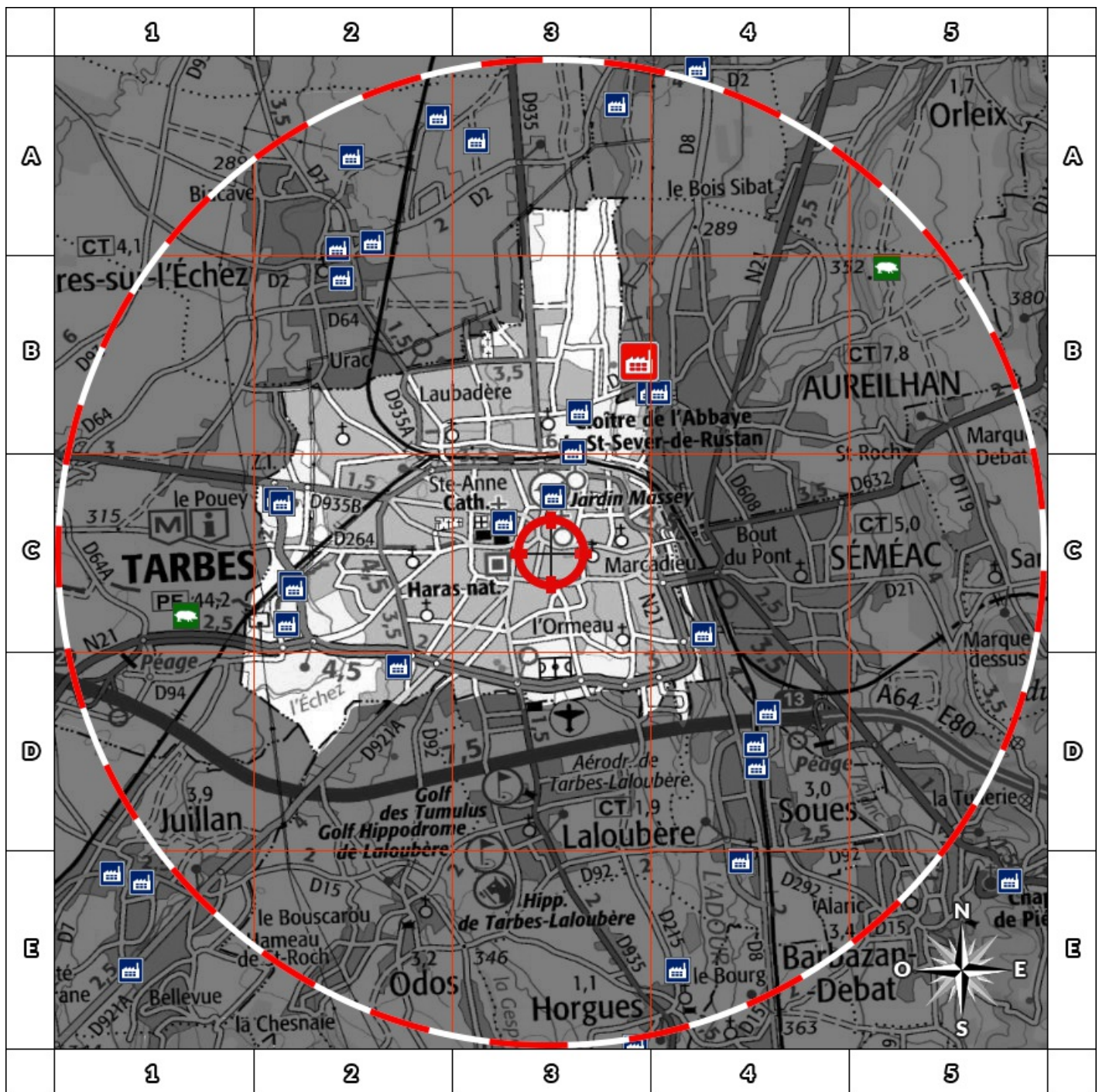
**** Media Immo réalise, sous sa seule responsabilité, l'ICPE du client. Ceci sous couvert que les informations de localisation du bien transmises par le client soient exactes et que les informations obtenues sur les bases de données soient à jour.**

SOMMAIRE

Synthèse des Installations Classées pour la Protection de l'Environnement
Cartographie des ICPE
Inventaire des ICPE

Cartographie des ICPE

Commune de **TARBES**



2000m













- | | | | |
|--|---------------------|--|-----------------------------|
| | Usine Seveso | | Elevage de porc |
| | Usine non Seveso | | Elevage de bovin |
| | Carrière | | Elevage de volaille |
| | Emplacement du bien | | Zone de 500m autour du bien |

Retrouvez sur cette cartographie un inventaire des Installations Classées pour le Protection de l'Environnement situées à moins de 500m du bien représentées par les pictos et .

Chacun de ces pictos est détaillé sur la page suivante grâce à sa lettre et son numéro (A2, B4, ...) qui vous aideront à vous repérer sur la carte.

Inventaire des ICPE

Commune de **TARBES**

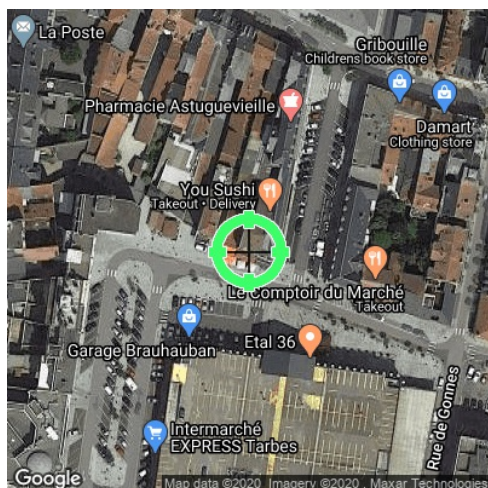
Repère	Situation	Nom	Adresse	Etat d'activité Régime	Seveso Priorité Nationale
ICPE situées à moins de 5000m du bien					
	Coordonnées Précises	Centre Hospitalier de Bigorre	Boulevard de Lattre de Tassigny BP 1130 65000 TARBES	En fonctionnement	Non Seveso
				Enregistrement	NON
	Centre de la commune	SA DECOUPE DE L'ADOUR	ZA Bastillac Nord 65000 TARBES	En fonctionnement	Non Seveso
				Autorisation	NON
	Valeur Initiale	GRISENTI Christian	ZI de la Garouillère Route de Pau 65000 TARBES	En cessation d'activité	Non Seveso
				Autorisation	NON
	Valeur Initiale	BARRERE Garage SARL	ZI de Bastillac Sud 65000 TARBES	En fonctionnement	Non Seveso
				Autorisation	NON
	Valeur Initiale	EMULSIONS DES PYRENEES	Zone Artisanale de Bastillac-Sud 65000 TARBES	En fonctionnement	Non Seveso
				Autorisation	NON
	Valeur Initiale	SOGEAT (Sté Gestion Abattoir de Tarbes)	ZA de Bastillac 65000 TARBES	En fonctionnement	Non Seveso
				Autorisation	NON
	Coordonnées Précises	VALLOUREC DRILLING France	Avenue des tilleuls 65000 TARBES	En fonctionnement	Non Seveso
				Autorisation	NON
	Valeur Initiale	ARCADIE SUD OUEST	ZA BASTILLAC 65000 TARBES	En fonctionnement	Non Seveso
				Enregistrement	NON
	Valeur Initiale	SICA PYRENEENNE DE BETAAIL ET VIANDE	ZA BASTILLAC 65000 TARBES	En fonctionnement	Non Seveso
				Enregistrement	NON
	Valeur Initiale	HUGUES TOOL SAF	Allée des forges 65000 TARBES	En cessation d'activité	Non Seveso
				INCONNU	NON
	Valeur Initiale	VEOLIA PRORETE MIDI-PYRENEES	ZI la Garouillère 46 rue de la garouillère 65000 TARBES	En fonctionnement	Non Seveso
				Autorisation	NON
	Coordonnées Précises	NEXTER MUNITIONS SA	13 bis, Chemin des Poudrières BP 1446 65000 TARBES	En fonctionnement	Seveso Seuil Haut
				Autorisation avec servitudes	OUI

Nom	Adresse	Etat d'activité Régime	Seveso Priorité Nationale
ICPE situées à plus de 5000m du bien			
Aucun ICPE à plus de 5000m du bien sur la commune TARBES			

Renouvelé le 25/10/2021

Etat des nuisances sonores aériennes

En application des articles L 112-3 et L 112-9 du Code de l'Urbanisme



Réalisé en ligne* par	DIAGIMMO65
Numéro de dossier	1334/RAW
Date de réalisation	10/08/2020
Localisation du bien	12 place brauhauban 65000 TARBES
Section cadastrale	BD 502
Altitude	311.97m
Données GPS	Latitude 43.231463 - Longitude 0.074788
Désignation du vendeur	SCI CG INVEST
Désignation de l'acquéreur	

* Media Immo réalise, sous sa seule responsabilité, l'ENSA du client. Ceci sous couvert que les informations de localisation du bien transmises par le client soient exactes et que les informations obtenues sur les bases de données soient à jour.

EXPOSITION DE L'IMMEUBLE AU REGARD D'UN OU PLUSIEURS PLANS D'EXPOSITION AU BRUIT

Non exposé	000 BD 502
------------	------------

SOMMAIRE

Synthèse de votre **Etat des Nuisances Sonores Aériennes**
Imprimé Officiel (feuille rose/violette)
Cartographie
Prescriptions d'Urbanisme applicables dans les zones de bruit des Aérodrômes

Renouvelé le 25/10/2021

Etat des nuisances sonores aériennes

En application des articles L 112-3 et L 112-9 du Code de l'Urbanisme

Les zones de bruit des plans d'exposition au bruit constituent des servitudes d'urbanisme (art. L. 112-3 du code de l'urbanisme) et doivent à ce titre être notifiées à l'occasion de toute cession, location ou construction immobilière.

Cet état est établi sur la base des informations mises à disposition par arrêté préfectoral

n°

du

mis à jour le

Adresse de l'immeuble

Cadastre

12 place brauhauban
65000 TARBES

BD 502

Situation de l'immeuble au regard d'un ou plusieurs plans d'exposition au bruit (PEB)

■ L'immeuble est situé dans le périmètre d'un PEB

¹ oui non

révisé

approuvé

date

¹ si oui, nom de l'aérodrome :

> L'immeuble est concerné par des prescriptions de travaux d'insonorisation

² oui non

² si oui, les travaux prescrits ont été réalisés

oui non

■ L'immeuble est situé dans le périmètre d'un autre PEB

¹ oui non

révisé

approuvé

date

¹ si oui, nom de l'aérodrome :

Situation de l'immeuble au regard du zonage d'un plan d'exposition au bruit

> L'immeuble se situe dans une zone de bruit d'un plan d'exposition au bruit définie comme :

zone A ¹
forte

zone B ²
forte

zone C ³
modérée

zone D ⁴

¹ (intérieur de la courbe d'indice Lden 70)

² (entre la courbe d'indice Lden 70 et une courbe choisie entre Lden 65 et 62)

³ (entre la limite extérieure de la zone B et la courbe d'indice Lden choisie entre 57 et 55)

⁴ (entre la limite extérieure de la zone C et la courbe d'indice Lden 50). Cette zone n'est obligatoire que pour les aérodromes mentionnés au I de l'article 1609 quater viciés A du code général des impôts (et sous réserve des dispositions de l'article L. 112-9 du code de l'urbanisme pour les aérodromes dont le nombre de créneaux horaires attribuables fait l'objet d'une limitation réglementaire sur l'ensemble des plages horaires d'ouverture).

Nota bene : Lorsque le bien se situe sur 2 zones, il convient de retenir la zone de bruit la plus importante.

Documents de référence permettant la localisation de l'immeuble au regard des nuisances prises en compte

Consultation en ligne sur <https://www.geoportail.gouv.fr/donnees/plan-dexposition-au-bruit-peb>
Plan disponible en Prefecture et/ou en Mairie de TARBES

Vendeur - Acquéreur

Vendeur

SCI CG INVEST

Acquéreur

Date

10/08/2020

Fin de validité

10/02/2021

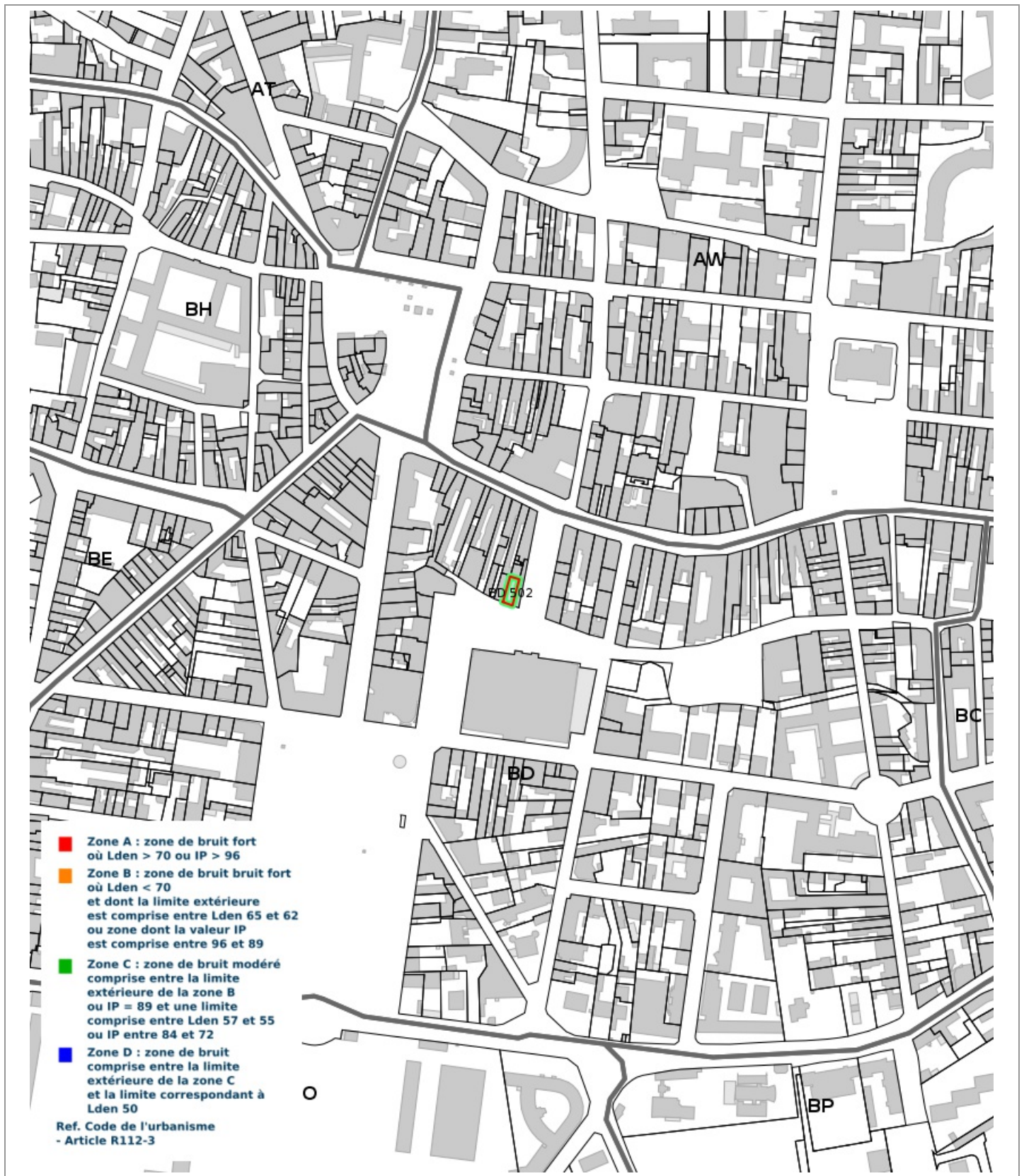
Renouvelé le 25/10/2021

Fin de validité le 25/04/2022

Cet état, à remplir par le vendeur ou le bailleur, est destiné à être intégré au dossier de diagnostics technique - DDT (annexé, selon le cas, à la promesse de vente ou, à défaut de promesse, à l'acte authentique de vente et au contrat de location ou annexé à ces actes si la vente porte sur un immeuble non bâti) et à être annexé à l'acte authentique de vente et, le cas échéant, au contrat préliminaire en cas de vente en l'état futur d'achèvement.

Information sur les nuisances sonores aériennes. Pour en savoir plus, consultez le site Internet du ministère de la transition écologiques et solidaire <https://www.ecologie-solidaire.gouv.fr/>

Cartographie du Plan d'Exposition au Bruit



Prescriptions d'Urbanisme applicables dans les zones de bruit des Aérodrômes



PRESCRIPTIONS D'URBANISME APPLICABLES DANS LES ZONES DE BRUIT DES AERODROMES

CONSTRUCTIONS NOUVELLES	ZONE A	ZONE B	ZONE C	ZONE D
Logements nécessaires à l'activité de l'aérodrome, hôtels de voyageurs en transit				
Logements de fonction nécessaires aux activités industrielles ou commerciales admises dans la zone	dans les secteurs déjà urbanisés			
Immeubles d'habitation directement liés ou nécessaires à l'activité agricole	dans les secteurs déjà urbanisés			
Immeubles d'habitation directement liés ou nécessaires à l'activité aéronautique	s'ils ne peuvent être localisés ailleurs			
Constructions à usage industriel, commercial et agricole	s'ils ne risquent pas d'entraîner l'implantation de population permanente			
Equipements publics ou collectifs	s'ils sont nécessaires à l'activité aéronautique ou indispensables aux populations existantes			
Maisons d'habitation individuelles non groupées			si secteur d'accueil déjà urbanisé et desservi par équipements publics sous réserve d'un faible accroissement de la capacité d'accueil	
Immeubles collectifs à usage d'habitation				
Habitat groupé (lotissement, ...) parcs résidentiels de loisirs				

HABITAT EXISTANT	ZONE A	ZONE B	ZONE C	ZONE D
Opérations de rénovation, de réhabilitation, d'amélioration, d'extension mesurée ou de reconstruction des constructions existantes	sous réserve de ne pas accroître la capacité d'accueil d'habitants exposés aux nuisances			
Opérations de réhabilitation et de réaménagement urbain pour permettre le renouvellement urbain des quartiers ou villages existants			si elles n'entraînent pas d'augmentation de la population soumise aux nuisances sonores	

CONSTRUCTIONS NOUVELLES ET HABITAT EXISTANT		
autorisé sous réserve de mesures d'isolation acoustique	autorisé sous conditions	Non autorisé

© DGAC 2004

Rapport de l'état relatif à la présence de termites dans le bâtiment

Numéro de dossier : 1695
Norme méthodologique employée : AFNOR NF P 03-201
Date du repérage : 26/02/2021 renouvelé le 25/10/2021
Heure d'arrivée : 09 h 30
Durée du repérage : 02 h 15

A. - Désignation du ou des bâtiments

Localisation du ou des bâtiments :

Département : **Hauts-Pyrénées**
Adresse : **12 place brauhauban**
Commune : **65000 TARBES**
Section cadastrale BD, Parcelle numéro 502,
Désignation et situation du ou des lot(s) de copropriété :
Lot numéro Non communiqué,
Périmètre de repérage : **niveau 3 et 4**
Situation du bien en regard d'un arrêté préfectoral pris en application de l'article L 133-5 du CCH :
Le bien est situé dans une zone soumise à un arrêté préfectoral.

B. - Désignation du client

Désignation du client :

Nom et prénom : **CAp Medical CONSULTING**
Adresse : **31 rue de l'arbizon 65310 ODOS**
Si le client n'est pas le donneur d'ordre :
Qualité du donneur d'ordre (sur déclaration de l'intéressé) :
Propriétaire
Nom et prénom : **AUDRY Jean-Marc**
Adresse : **321 rue de l'arbizon**
65310 ODOS

C. - Désignation de l'opérateur de diagnostic

Identité de l'opérateur de diagnostic :

Nom et prénom : **RAULET William**
Raison sociale et nom de l'entreprise : **DIAG'IMMO65: RAULET William**
Adresse : **201 rue Peyeritte**
65300 LANNEMEZAN
Numéro SIRET : **347424517 00022**
Désignation de la compagnie d'assurance : ... **MAVIT**
Numéro de police et date de validité : **2006483 / 31/12/2021**
Certification de compétence **C2517** délivrée par : **LCC QUALIXPERT, le 26/10/2017**

D. - Identification des bâtiments et des parties de bâtiments visités et des éléments infestés ou ayant été infestés par les termites et ceux qui ne le sont pas :

Liste des pièces visitées :

**Dégagement 1,
Pièce 6,
Salle d'eau 6,
Pièce 7,
Wc 1,
Pièce 8,
Pièce 9,
Pièce 10,
Pièce 11,
Pièce 12,**

Bâtiments et parties de bâtiments visités (1)	Ouvrages, parties d'ouvrages et éléments examinés (2)	Résultats du diagnostic d'infestation (3)
Pièce 8	Sol Revêtement pvc Mur Papier peint, peinture Plafond Papier peint Fenêtre(s) en bois Porte(s) en bois Plinthes en bois	Absence d'indice d'infestation termite
Pièce 9	Sol Plancher bois, revêtement pvc Mur Papier peint Plafond Couverture en tuiles sur charpente bois Porte(s) en bois Plinthes en bois	Absence d'indice d'infestation termite
Pièce 10	Sol Plancher bois Mur Papier peint Plafond Bois, lattis plâtré Porte(s) en bois Plinthes en bois	Absence d'indice d'infestation termite
Pièce 11	Sol Bois, revêtement pvc Mur Peinture Plafond inexistant donnant sur toiture tuile sur charpente bois Fenêtre(s) en bois Porte(s) en bois Plinthes en bois	Absence d'indice d'infestation termite
Pièce 12	Sol Bois, revêtement pvc Mur Peinture Plafond inexistant donnant sur toiture tuile sur charpente bois Fenêtre(s) en bois Porte(s) en bois	Absence d'indice d'infestation termite
Dégagement 1	Sol Bois, parquet flottant Mur Peinture, toile de verre peinte Plafond Papier peint, peinture Fenêtre(s) en bois Porte(s) en bois Plinthes en bois	Absence d'indice d'infestation termite
Pièce 6	Sol Parquet flottant Mur Carrelage, toile de verre peinte Plafond Peinture Fenêtre(s) en bois Porte(s) en bois Plinthes en bois	Absence d'indice d'infestation termite
Salle d'eau 6	Sol Parquet flottant Mur Carrelage, peinture Plafond Peinture Porte(s) en bois Plinthes en bois	Absence d'indice d'infestation termite
Pièce 7	Sol Parquet flottant Mur Toile de verre peinte Plafond Peinture Fenêtre(s) en bois Porte(s) en bois Plinthes en bois	Absence d'indice d'infestation termite
Wc 1	Sol Plancher bois effondré Mur Peinture Plafond Peinture Fenêtre(s) en bois Porte(s) en bois Plinthes en bois	Absence d'indice d'infestation termite

- (1) Identifier notamment chaque bâtiment et chacune des pièces du bâtiment.
- (2) Identifier notamment : ossature, murs, planchers, escaliers, boiseries, plinthes, charpentes...
- (3) Mentionner les indices ou l'absence d'indices d'infestation de termites et en préciser la nature et la localisation.

E. – Catégories de termites en cause :

La mission et son rapport sont exécutés conformément à la norme AFNOR NF P 03-201 (Mars 2012) et à l'arrêté du 07 mars 2012 modifiant l'arrêté du 29 mars 2007.

La recherche de termites porte sur différentes catégories de termites :

- **Les termites souterrains**, regroupant cinq espèces identifiées en France métropolitaine (Reticulitermes flavipes, reticulitermes lucifugus, reticulitermes banyulensis, reticulitermes grassei et reticulitermes urbis) et deux espèces supplémentaires dans les DOM (Coptotermes et heterotermes),

- **Les termites de bois sec**, regroupant les kalotermes flavicolis présent surtout dans le sud de la France métropolitaine et les Cryptotermes présent principalement dans les DOM et de façon ponctuelle en métropole.

- **Les termites arboricoles**, appartiennent au genre Nasutitermes présent presque exclusivement dans les DOM.

Les principaux indices d'une infestation sont :

- Altérations dans le bois,
- Présence de termites vivants,
- Présence de galeries-tunnels (cordonnets) ou concrétions,
- Cadavres ou restes d'individus reproducteurs,
- Présence d'orifices obturés ou non.

Rappels réglementaires :

L 133-5 du CCH : Lorsque, dans une ou plusieurs communes, des foyers de termites sont identifiés, un arrêté préfectoral, pris sur proposition ou après consultation des conseils municipaux intéressés, délimite les zones contaminées ou susceptibles de l'être à court terme. En cas de démolition totale ou partielle d'un bâtiment situé dans ces zones, les bois et matériaux contaminés sont incinérés sur place ou traités avant tout transport si leur destruction par incinération sur place est impossible. La personne qui a procédé à ces opérations en fait la déclaration en mairie.

Article L 112-17 du CCH : Les règles de construction et d'aménagement applicables aux ouvrages et locaux de toute nature quant à leur résistance aux termites et aux autres insectes xylophages sont fixées par décret en Conseil d'Etat. Ces règles peuvent être adaptées à la situation particulière de la Guadeloupe, de la Guyane, de la Martinique, de La Réunion, de Mayotte et de Saint-Martin.

F. – Identification des bâtiments et parties du bâtiment (pièces et volumes) n'ayant pu être visités et justification :

Néant

G. - Identification des ouvrages, parties d'ouvrages et éléments qui n'ont pas été examinés et justification :

Localisation	Liste des ouvrages, parties d'ouvrages	Motif
Néant	-	

Nota : notre cabinet s'engage à retourner sur les lieux afin de compléter le constat aux parties d'immeubles non visités, dès lors que les dispositions permettant un contrôle des zones concernées auront été prises par le propriétaire ou son mandataire.

H. - Moyens d'investigation utilisés :

La mission et son rapport sont exécutés conformément à la norme AFNOR NF P 03-201 (Mars 2012), à l'article L.133-5,L.133-6,L 271-4 à 6,R133-7 et à l'arrêté du 07 mars 2012 modifiant l'arrêté du 29 mars 2007. La

recherche de termites porte sur les termites souterrain, termites de bois sec ou termites arboricole et est effectuée jusqu'à 10 mètres des extérieurs de l'habitation, dans la limite de la propriété.

Moyens d'investigation :

- Examen visuel des parties visibles et accessibles.
- Sondage manuel systématique des boiseries à l'aide d'un poinçon.
- Utilisation d'un ciseau à bois en cas de constatation de dégradations.
- Utilisation d'une échelle en cas de nécessité.
- À l'extérieur une hachette est utilisée pour sonder le bois mort.

Documents remis par le donneur d'ordre à l'opérateur de repérage :

Néant

Informations communiquées à l'opérateur par le donneur d'ordre, concernant des traitements antérieurs ou une présence de termites dans le bâtiment :

Néant

Représentant du propriétaire (accompagnateur) :

AUDRY Jean-Marc

Commentaires (Ecart par rapport à la norme, ...) :

EXCLUSIONS GENERALES

- Sous face non visible et non accessible exclue du diagnostic:**
- sous face revêtement sol: , carrelage, tout type de parquet, panneaux bois agglomérés, revêtement pvc**
- sous face revêtement mural: papier peint, carrelage , platre, lambris . revêtement pvc**
- sous face revêtement plafond: platre, isolant minéral, lambris**
- sous face partie de menuiserie encastrée.**
- Sous face lambris bois avant toit**

Nota 1 : Le présent rapport n'a de valeur que pour la date de la visite et est exclusivement limité à l'état relatif à la présence de termites dans le bâtiment objet de la mission.

Nota 2 : L'intervention n'a pas eu pour but de donner un diagnostic de la résistance mécanique des bois et matériaux.

I. - Constatations diverses :

Localisation	Liste des ouvrages, parties d'ouvrages	Observations et constatations diverses
Général	-	- lattis plâtré apparent, . - plafonds: trace d'humidité. -Plafond : en niveau 4 inexistant ou en partie effondré vue directe sur toiture.
4 ^{ème} niveau	mur	Présence fissure verticale sur mur intérieur et visible à l'extérieur

Note : Les indices d'infestation des autres agents de dégradation biologique du bois sont notés de manière générale pour information du donneur d'ordre, il n'est donc pas nécessaire d'en indiquer la nature, le nombre et la localisation précise. Si le donneur d'ordre le souhaite, il fait réaliser une recherche de ces agents dont la méthodologie et les éléments sont décrits dans la norme NF-P 03-200.

Nota 1 : Dans le cas de la présence de termites, il est rappelé l'obligation de déclaration en mairie de l'infestation prévue aux articles L.133-4 et R. 133-3 du code de la construction et de l'habitation.

Nota 2 : Conformément à l'article L-271-6 du CCH, l'opérateur ayant réalisé cet état relatif à la présence de termites n'a aucun lien de nature à porter atteinte à son impartialité et à son indépendance ni avec le propriétaire ou son mandataire qui fait appel à lui, ni avec une entreprise pouvant réaliser des travaux sur des ouvrages pour lesquels il lui est demandé d'établir cet état.

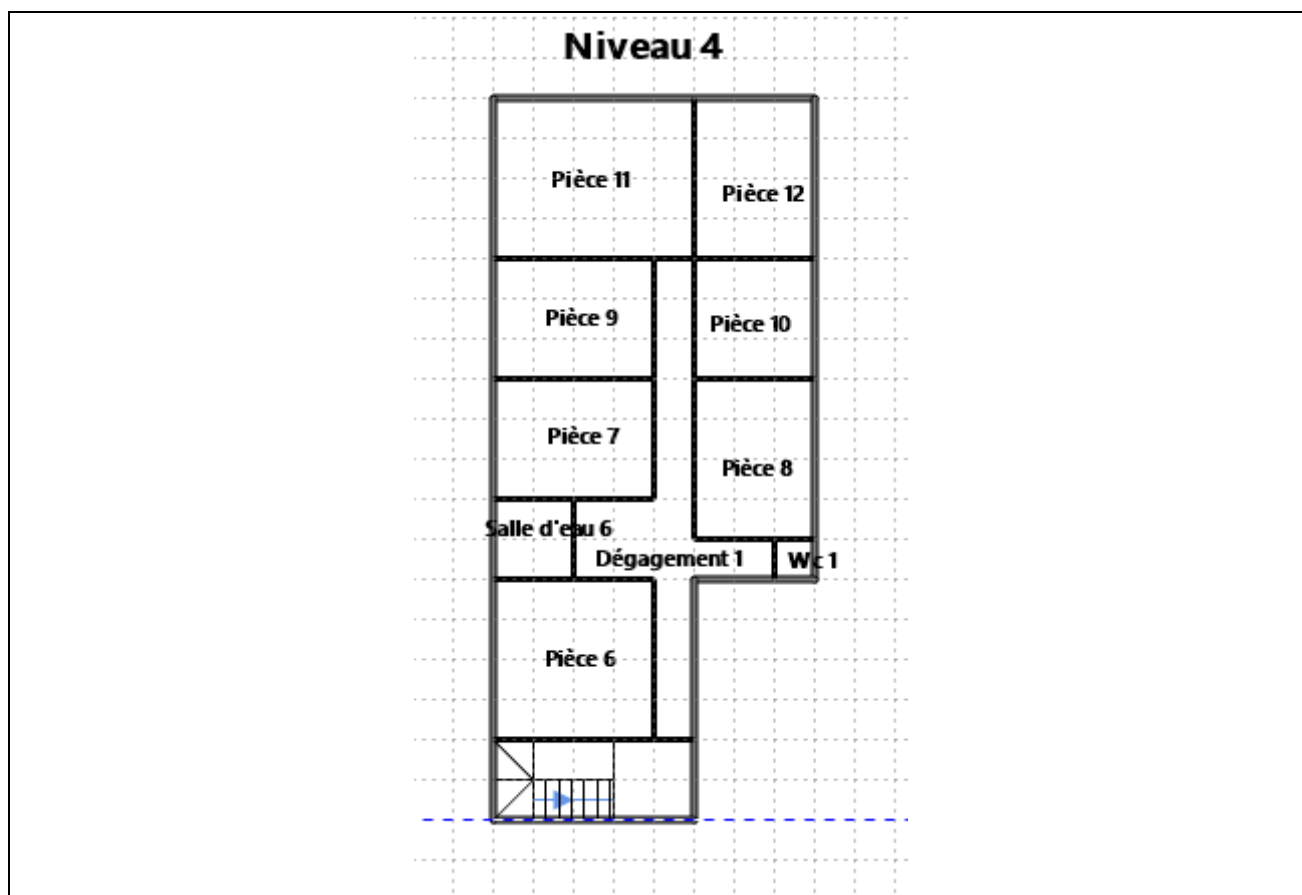
*Nota 3 : Le présent rapport est établi par une personne dont les compétences sont certifiées par **LCC QUALIXPERT 17 rue Borrel 81100 CASTRES (détail sur www.cofrac.fr programme n°4-4-11)***

Visite effectuée le **26/02/2021**
Fait à **TARBES**, le **26/02/2021**
Renouvelé le 25/10/2021

Par : **RAULET William**



Annexe – Croquis de repérage



Annexe – Photos



Photo n° 1524T1
Localisation sur croquis : niveau 4
Indices : lattis apparent



Photo n° 1524T2
Localisation sur croquis : Toiture
Ouvrage : volige présence désordre lié à la pathologie humide



Photo n° 1524T3
Localisation sur croquis : wc/wc1
Ouvrage : interface wc et wc1
Indices : plancher effondré (dégradation capricorne et pathologie humide)



Photo n° 1524T4
Localisation sur croquis : dégagement 1, niveau 4
Ouvrage : plafond: présence de fissure.

Annexe – Ordre de mission / Assurance / Attestation sur l'honneur

Aucun document n'a été mis en annexe

Certificat N° C2517

Monsieur William RAULET

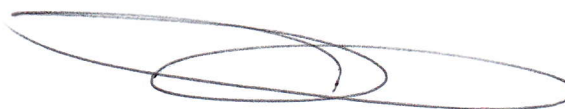
Certifié dans le cadre du processus de certification PR04 consultable sur www.qualixpert.com conformément à l'ordonnance 2005-655 titre III du 8 juin 2005 et au décret 2006-1114 du 05 septembre 2006.

dans le(s) domaine(s) suivant(s) :

Diagnostic de performance énergétique individuel	Certificat valable Du 26/10/2017 au 25/10/2022	Arrêté du 16 octobre 2006 modifié définissant les critères de certification des compétences des personnes physiques réalisant le diagnostic de performance énergétique ou l'attestation de prise en compte de la réglementation thermique, et les critères d'accréditation des organismes de certification.
Etat relatif à la présence de termites dans le bâtiment mention France Métropolitaine	Certificat valable Du 26/10/2017 au 25/10/2022	Arrêté du 30 octobre 2006 modifié définissant les critères de certification des compétences des personnes physiques réalisant l'état relatif à la présence de termites dans le bâtiment et les critères d'accréditation des organismes de certification.
Etat des installations intérieures de gaz	Certificat valable Du 26/10/2017 au 25/10/2022	Arrêté du 06 avril 2007 modifié définissant les critères de certification des compétences des personnes physiques réalisant l'état de l'installation intérieure de gaz et les critères d'accréditation des organismes de certification.
Etat des installations intérieures d'électricité	Certificat valable Du 26/02/2018 au 25/02/2023	Arrêté du 8 juillet 2008 modifié définissant les critères de certification des compétences des personnes physiques réalisant l'état de l'installation intérieure d'électricité et les critères d'accréditation des organismes de certification.
Amiante sans mention	Certificat valable Du 26/10/2017 au 25/10/2022	Arrêté du 25 juillet 2016 définissant les critères de certification des compétences des personnes physiques opérateurs de repérages, d'évaluation périodique de l'état de conservation des matériaux et produits contenant de l'amiante, et d'examen visuel après travaux dans les immeubles bâtis et les critères d'accréditation des organismes de certification.

Date d'établissement le **lundi 26 février 2018**

Marjorie ALBERT
Directrice Administrative



**Mutuelle d'Assurance de la Ville de Thann**

Société d'Assurance Mutuelle à cotisations variables
 78 Faubourg des Vosges 68800 THANN - www.mavit-assurances.fr
 Tél : 03 89 37 10 20 - Fax : 03 89 37 55 08 - contact@mavit.fr
 Entreprise régie par le Code des Assurances
 MEMBRE DU GROUPE DES ASSURANCES MUTUELLES DE L'EST (GAMEST)

227 **VOTRE COURTIER :**
 CABINET DIAGNOS
 VILLAEYS OLIVIER
 14 RUE DU MARECHAL DE LATTRE
 DE TASSIGNY
 67170 BRUMATH
 N° Orias : 07031035
 Contact@diagnos.fr

ATTESTATION D'ASSURANCE RESPONSABILITE CIVILE PROFESSIONNELLE

La société MAVIT atteste que l'entreprise
 RAULET WILLIAM
 201 RUE PEYREHITTE 65300 LANNEMEZAN
 a souscrit un contrat d'assurance : POLICE n° 2006483
 couvrant les conséquences générales et particulières de sa Responsabilité Civile Professionnelle suivant les
 dispositions des conditions générales DGRCPI 06.18 et particulières.
 Montant des garanties réglementaires 300 000 € par sinistre et 500 000 € par an.

Diagnostic Amiante
 - examen avant vente ou location
 - Diagnostic Technique Amiante (DTA) dont ascenseur
 Diagnostic Etat des Risques et Pollutions (ERP)
 Diagnostic Etat de l'Installation Electrique
 Diagnostic Etat de l'Installation Gaz
 Diagnostic Etat Parasitaire (Mérule, Insectes Xylophages, Champignons)
 Diagnostic Loi Boutin
 Diagnostic Loi Carrez
 Diagnostic Performance Energétique (DPE)
 Diagnostic Termites
 Protection Juridique
 Association Mutuelle et Solidarité

Les garanties sont acquises à l'assuré sous réserve qu'il puisse justifier de toute l'expérience, qualification ou certification en vigueur, nécessaire à l'exercice de ses activités.

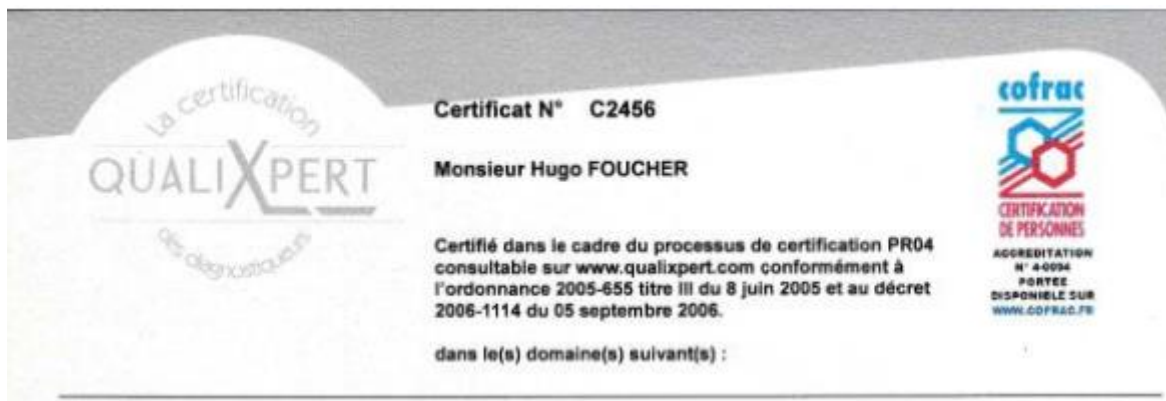
La présente attestation est délivrée pour servir et valoir ce que de droit et ne peut engager la Société en -dehors des limites prévues par les clauses et conditions du contrat auquel elle se réfère.

Elle est valable du 01/01/2021 au 31/12/2021 sous réserve du paiement de la cotisation.

Fait à Thann, le 28/12/2020

Pour la société

Le Directeur



Etat des installations intérieures de gaz	Certificat valable Du 14/06/2021 Au 13/06/2028	Arrêté du 06 avril 2007 modifié définissant les critères de certification des compétences des personnes physiques réalisant l'état de l'installation intérieure de gaz et les critères d'accréditation des organismes de certification.
Etat relatif à la présence de termite dans le bâtiment mention France Métropolitaine	Certificat valable Du 14/06/2021 Au 13/06/2028	Arrêté du 30 octobre 2006 modifié définissant les critères de certification des compétences des personnes physiques réalisant l'état à la présence de termites dans le bâtiment et les critères d'accréditation des organismes de certification.
Mission de repérage et de diagnostic de l'état de conservation des matériaux et produits contenant de l'amiante	Certificat valable Du 14/06/2021 Au 13/06/2028	Arrêté du 21 novembre 2006 définissant les critères de certification de compétences des personnes physiques opérateurs de repérage et de diagnostic amiante dans les immeubles bâtis et les critères d'accréditation des organismes de certification.
Constat de risque d'exposition au plomb	Certificat valable Du 19/07/2021 Au 18/07/2028	Arrêté du 21 novembre 2008 modifié définissant les critères de certification des compétences des personnes physiques opérateurs des constats de risque d'exposition au plomb, des diagnostics du risque d'intoxication par le plomb des peintures ou des contrôles après travaux en présence de plomb, et les critères d'accréditation des organismes de certification.
Diagnostic de performance énergétique	Certificat valable Du 19/07/2021 Au 18/07/2028	Arrêté du 16 octobre 2006 modifié définissant les critères de certification des compétences des personnes physiques réalisant le diagnostic de performance énergétique ou l'attestation de prise en compte de la réglementation thermique et les critères d'accréditation des organismes de certification.
Etat des installations intérieures d'électricité	Certificat valable Du 19/07/2021 Au 18/07/2028	Arrêté du 8 juillet 2008 modifié définissant les critères de certification des compétences des personnes physiques réalisant l'état de l'installation intérieure d'électricité et les critères d'accréditation des organismes de certification

Date d'établissement le mardi 19 juillet 2021

Marjorie ALBERT
Directrice Administrative

P10

COURTIER
HGV CONSEIL
290 AVENUE NAPOLEON BONAPARTE
92500 RUEIL MALMAISON
 **06 64 63 62 41**
 vuthy.hang@hgv-conseil.fr



Assurance et Banque

N°ORIAS **14 001 308 (HGV CONSEIL)**
Site ORIAS www.orias.fr

SARL , EXPERTISE CONSEIL IMMOBIL
15 RUE DES PYRENEES
65320 LAGARDE

Votre contrat

Responsabilité Civile Prestataire
Souscrit le **01/01/2020**

Vos références

Contrat
10572208304
Client
683304320

Date du courrier
04 janvier 2021

Votre attestation Responsabilité Civile Prestataire

AXA France IARD atteste que :
EXPERTISE CONSEIL IMMOBIL

Est titulaire du contrat d'assurance n° **10572208304** ayant pris effet le **01/01/2020**.

Ce contrat garantit les conséquences pécuniaires de la Responsabilité civile pouvant lui incomber du fait de l'exercice des activités suivantes :

DIAGNOSTIQUEUR IMMOBILIER

- Ensemble des diagnostics techniques immobiliers obligatoires sur un bien tels que visés par la loi et définis dans l'objet de la garantie du présent contrat
- Diagnostic assainissement collectif et non collectif
- Bilans thermiques : par infiltrométrie et/ou thermographie infrarouge
- Mesure de la perméabilité des réseaux aérauliques
- Diagnostics humidité
- Etudes thermiques RT 2012
- Délivrance de l'attestation de prise en compte de la réglementation thermique RT2012
- Réalisation de tests d'infiltrométrie et/ou thermographie infrarouge selon le cahier des charges RT 2012

Vos références

Contrat

10572208304

Client

683304320

- Diagnostic loi Carrez

- Diagnostic loi Boutin

- Diagnostic loi Scellier : vérification de la conformité du logement aux caractéristiques thermiques et la performance énergétique dans le cadre de la loi dite Scellier du 30 décembre 2018

- Diagnostic SRU

- Diagnostic technique Global

- Millièmes tantième

La garantie s'exerce à concurrence des montants de garanties figurant dans le tableau ci-après.

La présente attestation est valable du **01/01/2021** au **01/01/2022** et ne peut engager l'assureur au-delà des limites et conditions du contrat auquel elle se réfère.

Guillaume Borie
Directeur Général Délégué



Vos références

Contrat

10572208304

Client

683304320

Nature des garanties

Nature des garanties	Limites de garanties en €
Tous dommages corporels, matériels et immatériels consécutifs confondus (autres que ceux visés au paragraphe "autres garanties" ci-après)	9 000 000 € par année d'assurance
<u>Dont :</u> Dommages corporels	9 000 000 € par année d'assurance
Dommages matériels et immatériels consécutifs confondus	1 200 000 € par année d'assurance

Autres garanties

Nature des garanties	Limites de garanties en €
Atteinte accidentelle à l'environnement (tous dommages confondus)(article 3.1 des conditions générales)	750 000 € par année d'assurance
Responsabilité civile professionnelle (tous dommages confondus)	500 000 € par année d'assurance dont 300 000 € par sinistre
Dommages immatériels non consécutifs autres que ceux visés par l'obligation d'assurance (article 3.2 des conditions générales)	150 000 € par année d'assurance
Dommages aux biens confiés (selon extension aux conditions particulières)	150 000 € par sinistre
Reconstitution de documents/ médias confiés (selon extension aux conditions particulières)	30 000 € par sinistre

C.G. : Conditions Générales du contrat.